24e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 20 — 15 MAI 1902
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Les Farnèse et les archives Vaticanes. — II. L'Italien de la Renaissance. — III. Le cardinal Alexandre Farnèse avant son pontificat. — IV. Elévation de Farnèse au Souverain Pontificat sous le nom de Paul III (1534-1549). — V. La politique de Clément VII et de Paul III ; la question du Concile, Charles-Quint, la France et la liberté de l'Eglise. — VI. Paul III et la politique de famille. — VII. Assassinat de Pier Luigi Farnèse. — VIII. Derniers jours et mort du pape Paul III. — IX. Psychologie italienne. — X. Races néo-latines. — XI. Décadence des nations catholiques. *Espana !* — XII. Criminalité espagnole et italienne. — XIII. Colonisation néo-latine. — XIV. Les républiques latines de l'Amérique du Sud. — XV. Les visées de mainmise des Etats-Unis sur l'Amérique du Sud. — XVI. Sadowa, Benedek et la bénédiction de Dieu et de son Vicaire. — XVII. Une nouvelle correspondance inédite de Bismarck. Bismarck et le cardinal de Hohenlohe. — XVIII. Bismarck et Gambetta.

I. — M. de Navenne, le sympathique secrétaire de l'ambassade française près le Vatican, vient de donner à la *Revue Historique* (novembre-décembre 1901, janvier-février 1902) une étude des plus attachantes sur Pier Luigi Farnèse, fils du pape Paul III, l'un des plus fameux condottieri du XVIe siècle italien.

Grâce aux documents secrets qu'il a pu extraire des archives Vaticanes, il met pour la première fois dans la lumière calme de l'histoire cette figure, si longtemps défigurée, comme tant d'autres de la même époque, par la passion des pamphlétaires. On sait que c'est Léon XIII qui le premier a ouvert aux érudits du monde entier, sans distinction de religion et de nationalité, tous les secrets des archives pontificales. « On ne doit aux papes que la vérité, disait il y a cent ans Joseph de Maistre, et ils n'ont besoin que de la vérité. » Et le protestant Pertz : « La meilleure apologie des papes, c'est de les montrer ce qu'ils furent. *Die beste Verteidigung der Päpste, ist ihr Wesen.* » Cependant, jusqu'à nos jours, une tradition respectable estimait qu'il eût été téméraire de livrer cet amas de documents inédits et de pièces confidentielles à la curiosité de gens dont l'impartialité pouvait être suspectée, et qu'il est des nudités sur lesquelles les convenances obligent à jeter un voile. Léon XIII a jugé le moment venu de secouer ces craintes : « Puisqu'on se sert aujourd'hui de l'histoire comme d'une arme contre l'Eglise, écrit-il, l'Eglise doit soutenir la lutte sur ce terrain et accumuler les moyens de défense sur les points où l'attaque se produit avec le plus d'acharnement [1]. » Toutes les thèses peuvent trouver des arguments aux archives du Vatican ; mais d'une discussion loyale la lumière ne saurait manquer de jaillir, et par conséquent la gloire de l'Eglise. On a exhumé, sur tel ou tel point, à la charge de tel ou tel haut dignitaire ecclésiastique, des fautes ou même des crimes oubliés ou inconnus ; mais aussi on les a débarrassés du fatras de calomnies ou de soupçons injurieux accumulés par la malveillance ou la haine. C'est le cas de répéter avec Monsabré : « Si les taches paraissent, c'est que la robe est blanche ! » Et puis surtout, par dessus ou plutôt malgré les faiblesses ou les indignités de certaines vies privées, c'est la politique pontificale qui se dégage des archives et se dresse devant nous dans une majesté et une continuité qu'on lui connaissait peu : témoin ce Jules II qui pour beaucoup de gens n'était que le pape casqué du siège de La Mirandole, avec « sa grande et bougrisque barbe », l'homme des « guerres félines et cruelles » (Rabelais), et qui aux yeux de l'histoire mieux éclairée se présente désormais comme

[1] Bref *Sæpenumero* aux cardinaux De Luca, Pitra et Hergenrœther, du 18 août 1883, *De studiis historicis.* « *Incorrupta rerum gestarum monumenta,* écrit Léon XIII, *si qui tranquillum et præjudicatæ opinionis expertem intendat animum,* PER SE IPSA *Ecclesiam et Pontificatum* SPONTE *magnificeque defendunt... Jejunæ narrationi opponatur investigationis labor et mora ; temeritati sententiarum prudentia judicii ; opinionum levitati scita rerum selectio. Enitendum magnopere ut omnia ementita et falsa adeundis rerum fontibus refutentur ; et illud in primis scribentium obversetur animo* PRIMAM ESSE HISTORIÆ LEGEM NE QUID FALSI DICERE AUDEAT ; DEINDE NE QUID VERI NON AUDEAT ; NE QUA SUSPICIO GRATIÆ SIT IN SCRIBENDO, NE QUA SIMULTATIS. *Est autem in scholarum usum confectio commentariorum necessaria, qui salva veritate et nullo adolescentium periculo ipsam artem historicam illustrare et augere queant.* »

« une âme très haute et un très grand homme d'Etat » (M. Em. Gebhart, *Revue Bleue*, 22 février et 1er mars 1902), un pape qui, même en ses heures de colère inouïe, alors que la chrétienté se soulève contre lui, persévère magnifiquement à poursuivre l'idéal de tous les papes, la délivrance de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, la délivrance de Byzance, et, par ces grandes choses, l'Orient rendu à l'Eglise, la catholicité retrouvée, l'Eglise romaine triomphante.

« C'est ainsi, dit M. Gebhart, que ce pape, que nous rencontrons sur le seuil du XVIe siècle, livré, en apparence, à toute la furie des passions terrestres, des ambitions temporelles, tendit de loin la main à Grégoire VII, à Urbain II, à Innocent III, à Pie II. »

Paul III bénéficie, lui aussi, de ces investigations de documents. Sans doute, on ne peut plus douter aujourd'hui, comme autrefois, qu'il ait gravement compromis, dans sa jeunesse, la dignité cardinalice dont il était revêtu; mais ses dernières années, ses années de pontificat (1534-1549), apparaissent empreintes d'une noblesse à laquelle on ne rendait pas suffisamment justice : le pape gagne amplement tout ce que peut perdre le cardinal Farnèse. — Et quant à son fils Pier Luigi, une longue suite d'historiens s'étaient plu à le représenter comme un monstre, une résurrection de César Borgia. A l'examen, il offre simplement, mais plus accentués, les traits de beaucoup d'Italiens du XVIe siècle.

II. — Et l'Italien du XVIe siècle n'est point la bête féroce, l'animal déchaîné que l'on a si souvent peint sous des couleurs fantastiques. Il est violent, il est impulsif, il est sanguinaire; mais n'a-t-il pas une excuse dans l'état politique et social de son pays ? Il n'y a ni police ni justice dans l'Italie de ce temps-là; partout la guerre civile, de ville à ville et de carrefour à carrefour; partout des menaces de guerre étrangère et des invasions sans cesse renaissantes, parties des quatre points de l'horizon, de France et d'Allemagne, de Suisse et d'Espagne, sans compter la peur du Turc, qui cingle à deux pas de la côte. On vit perpétuellement dans l'état d'âme de quelqu'un qui va être tué. De là à tuer, le pas est vite franchi. En certaines régions, nous dit Burckardt, les gens de la campagne tuaient indistinctement, pour plus de sûreté, tout étranger qui tombait entre leurs mains. On se croit sans cesse dans le cas de nécessaire défense; on ne s'amuse pas à faire de la casuistique, à scruter les nuances. On agit en tempête; toutes les émotions sont grandes et simples. On saute d'un extrême à l'autre, sans transition. Avec la même facilité que l'on commet le crime, on est saisi par le repentir.

C'est un des phénomènes du temps, que ces accès subits de repentir qui transfigurent par instants les grands criminels eux-mêmes. On l'a dit justement, les Italiens d'alors étaient des païens qui avaient peur d'être damnés; et, sur ces imaginations vives, cette peur, quand elle s'éveillait, agissait avec une force incomparable. Voyez Florence sous le fouet de Savonarole. Il n'y a point de morts irréligieuses en Italie au XVIe siècle. Alexandre VI, après l'assassinat de son fils, assemble les cardinaux, s'avoue avec larmes coupable et digne du coup dont Dieu l'a frappé, et promet de mieux vivre et de réformer l'Eglise. Benvenuto Cellini, l'un des pires assassins en même temps que l'un des plus grands artistes de la Renaissance, emprisonné, entre en extase, converse avec son ange gardien, voit le Christ et la Vierge lui faire des signes de miséricorde. Hercule d'Este fait crever un œil ou couper la main à deux cent quatre-vingts prisonniers avant de les vendre et va, le Jeudi Saint, laver les pieds aux pauvres. Vitellozzo, un seigneur bandit qui a passé sa vie à faire la guerre au pape, lui demande avec larmes l'absolution. Et les papes se font indulgents pour ces tempéraments d'artistes : ce Cellini que nous venons de voir en prison, traduit devant le Pontife pour meurtre, lui présente un de ses chefs-d'œuvre d'orfévrerie : « Apprenez, dit le pape aux amis de la victime, que les hommes uniques dans leur art comme Cellini ne doivent pas être soumis aux lois. »

Nous-mêmes aujourd'hui, nous avons raison sans doute de ne penser à ces choses qu'avec horreur; mais ne sommes-nous pas trop indulgents pour nos misères à nous ? La passion du sang est une passion terrible, oui; mais ce n'est pas la seule passion dont il faille s'effrayer. Ce fut la passion des gens de la Renaissance; nous en avons d'autres aujourd'hui. Au regard de la justice de Dieu, croyons-nous les nôtres moins coupables ? Nous poursuivons de notre répulsion l'homicide, le brigandage, l'adultère, parce que ce sont là choses qui nous gênent, qui dérangent le bel ordre de notre société bourgeoise : pensons-nous que nos fautes à nous bouleversent moins l'ordre du plan divin ? Albert de Mun, en 1871, se sentait au cœur des trésors de miséricorde pour les communards que l'on massacrait ignoblement; et nombre de ceux-ci avaient plus de ressort moral, plus de générosité et de noblesse d'âme que leurs bourreaux bourgeois. Le Christ sur la croix fut consolé par la compassion d'un homme de sang, du bon larron, tandis que jusqu'au dernier moment la cruauté froide et lâche des pharisiens faisait pleuvoir sur lui l'injure et le sarcasme. Or ces pharisiens étaient les gens « bien » de ce temps-là, entourés de la considération publique, regardant de haut le menu peuple et faisant fi des Madeleines non moins que des larrons, multipliant les jeûnes et les prières, et se croyant quittes envers Dieu avec quelques aumônes qui leur coûtaient peu.

Ceci n'est pas une thèse, et nos lecteurs nous le passeront au cours d'une causerie. Mais toujours au moins peut-on en retenir que les jugements de Dieu ne sont pas les jugements du monde et qu'il ne faut pas condamner ni distribuer anathème à la légère, et que telles habitudes d'égoïsme et de

dureté que nous avalons comme l'eau nous chargent peut-être aux yeux de Dieu d'une responsabilité plus lourde et creusent entre nous et Dieu un fossé plus profond que des explosions plus violentes ou plus retentissantes.

Nous voilà de nouveau en train de glisser dans la thèse. Sortons-en vite avec Mérimée qui, dans une Correspondance célèbre publiée par la *Revue des Deux Mondes* (1er et 15 mars 1896), donna quelque jour de ces mêmes idées une expression familière et piquante, mais, somme toute, assez sensée. Mérimée, l'un des grands écrivains du siècle écoulé, vécut et mourut païen, dans toute la force du terme, n'ayant jamais reçu le baptême (né en 1803), et ce n'est pas à lui sans doute qu'il faut demander un code de morale ; mais toujours est-il que, doué d'une des intelligences les plus lucides et les plus nettes qui soient, il eut un sens fort exact des choses accessibles à la raison naturelle. Et puis, sa vie s'écoula en milieu chrétien, ayant joui pendant vingt ans (pendant tout le règne de Louis-Philippe) de l'amitié de la comtesse de Montijo pour devenir ensuite, sous le second Empire, le familier assidu de l'impératrice Eugénie. Et enfin, dans cette correspondance avec une dame qui s'était mis en tête de le convertir, il se fait aussi sage que possible. Voici donc ce qu'il lui écrivait le 9 juin 1857 :

Vous m'avez dit une fois, et vous aviez bien raison comme toujours, que dans le temps de la chevalerie (dont je me moquais fort à tort) on n'était sans doute pas meilleur qu'aujourd'hui, mais qu'on n'était pas si bas. J'ai été frappé de cette remarque en lisant et annotant Brantôme. Son livre est après tout la meilleure peinture et la plus vraie de la société européenne au XVIe siècle. On y assassinait, on y volait, on commettait mille horreurs, mais je crois qu'on valait, au fond, mieux qu'on ne vaut à présent. D'abord on faisait bien des crimes sans avoir la conscience qu'on était criminel, puis on avait parfois *des élans d'honneur et d'enthousiasme* qui étaient sublimes. J'ai écrit en mes jeunes ans, sans trop l'avoir étudiée, que la Saint-Barthélemy avait été un accident comme la révolution de Février. C'est en 1824 que je disais ces belles paroles. Plus j'étudie ce temps, et plus je me confirme dans mon opinion. *Si l'on pèse dans une balance les meurtres du 24 août 1572 et les friponneries de maint actionnaire de chemins de fer en 1857*, je ne sais trop de quel côté la balance penchera. L'idée que la vie d'un homme est *chose grave* est une idée toute moderne (?), et je crois qu'il y a des actions pires. Voilà ce que je voudrais dire aux lecteurs de mon Brantôme et ce que je voudrais tourner de façon à ne pas me faire lapider.

III. — Revenons à notre Pier Luigi Farnèse. Il était donc né de ce qu'on appellerait aujourd'hui une union libre. Son père était cardinal, sa mère est restée inconnue : tout ce qu'on sait, c'est qu'elle était de noble extraction. Les Farnèse, eux, comptaient de longue date parmi les grands féodaux de la banlieue romaine. Dès le XIIe siècle, on les trouve à Orviéto et à Viterbe. Ils s'établissent à Rome au XVe, bataillent pour l'Eglise et rendent à Eugène IV des services financiers que le pape reconnaît par de nombreux fiefs qui leur constituent comme un petit Etat au milieu du territoire pontifical.

Le cardinal Alexandre (Paul III) avait perdu son père en bas âge. Sa mère, Giovannella Caetani, n'a pas laissé une réputation de vertu farouche : la viduité lui fut légère, et les sollicitudes materternelles ne lui causèrent pas d'insomnie. Elle marie sa fille, Giulia Farnèse, à quinze ans, à un Orsini (24 mai 1489), et tombe d'accord ensuite avec la mère de cet Orsini pour fermer les yeux sur la liaison de la jeune femme avec un cardinal sexagénaire mais tout puissant, Rodrigue Borgia. Les Farnèse vont s'ingénier à tirer le meilleur parti possible du déshonneur de Giulia ; et Orsino Orsini, le mari, agréera les bienfaits de Borgia !

Quant à Alexandre, sa mère confie son éducation aux soins du plus paganisant des humanistes, Pomponius Lætus, et l'envoie ensuite écouter à Florence les leçons de Marsile Ficin. A Florence, il vit dans l'intimité de Médicis et lie amitié avec Jean, le futur Léon X. A vingt-trois ans (1489), il songe à entrer dans la hiérarchie ecclésiastique et se fait recommander au pape (Innocent VIII) par Laurent de Médicis, exprimant en même temps le désir de « ne pas porter l'habit prescrit par la Constitution, c'est-à-dire, pour un protonotaire, le rochet. » Il prétendait bien aux honneurs, mais sans les charges et sans rien aliéner de son indépendance. Innocent VIII le nomma protonotaire apostolique, mais rien n'autorise à croire qu'il l'ait effectivement dispensé de porter le rochet. Le jeune monsignor arriva à Rome dans l'été de 1489.

Sa sœur venait de s'y marier, comme nous avons dit, et répondait bientôt aux criminelles avances de Rodrigue Borgia. Alexandre Farnèse n'eut pas de scrupule à se lier immédiatement d'amitié avec Borgia. Celui-ci ayant été élu pape en août 1492, et le crédit de Giulia s'affermissant de jour en jour[1], Alexandre Farnèse reçut la pourpre romaine le 20 septembre 1493, ce qui n'alla pas sans des commentaires disgracieux : le nouveau prince de l'Eglise se vit infliger le surnom de cardinal *della gonnella* (du cotillon). — Quoi qu'il en soit, « Farnèse a eu dans la suite, dit l'historien protestant Reumont, occasion de faire oublier, par ses mérites personnels, des débuts si suspects. » D'ailleurs, après l'éducation toute païenne reçue à Rome et à Florence, où aurait-il puisé le sens ecclésiastique ?

Le nouveau cardinal débuta par une légation à

[1] C'est cette Giulia Farnèse qui figure sous les traits de la madone au-dessus d'une porte des *appartements Borgia*, au Vatican, et Alexandre VI agenouillé devant elle en ornements pontificaux. Le tableau fut peint par Bernard Pinturicchio, sur l'ordre du pape, disent beaucoup d'historiens, ou tout au moins avec son assentiment, dit M. de Navenne. — Ces *appartements Borgia (ædes Borgiæ)*, décorés de superbes peintures murales par Pinturicchio, étaient restés fermés jusqu'à Léon XIII. Jules II avait refusé de les habiter après Alexandre VI, et l'entrée avait continué d'en être interdite aux profanes. Léon XIII les a fait restaurer, et ils sont aujourd'hui ouverts à la foule des touristes. Avec l'ouverture des Archives secrètes, c'est une nouvelle preuve, et solennelle, donnée par le pape, dit M. de Navenne, que l'Eglise ne craint pas la lumière.

Viterbe, puis à Ancône, où il fut envoyé en 1502. Il avait trente-quatre ans. C'est à Ancône qu'il eut, de son inconnue, trois enfants, Pier Luigi, né probablement le 19 novembre 1503, Paolo, né en 1504, et Costanza.

Le cardinal fit légitimer les deux garçons par une bulle de Jules II, datée du 8 juillet 1505. La bulle, après avoir constaté que tous deux sont nés hors du mariage, les admet de plein droit dans la maison Farnèse, dont ils pourront à leur gré revendiquer les titres et porter les armes ; ils posséderont, hériteront, pourront recevoir des dignités, être pourvus de bénéfices, agir en un mot comme s'ils étaient issus de justes noces. La bulle ajoute enfin que la légitimation ainsi concédée produira ses pleins effets, *nonobstantibus defectu ac qualitatibus genitoris, etiamsi in cardinalatus et diaconatus ordine constitutus exsisteret, et genitricis solute* (solutæ), *etiamsi domi retente* (retentæ) : le premier membre de phase ne nous apprend rien de nouveau, puisque le père était depuis dix ans cardinal-diacre du titre des saints Cosme et Damien (il ne fut ordonné prêtre qu'en 1519) ; le second établit que Farnèse n'avait pas encore rompu, à cette date de 1505, avec la mère et que celle-ci vivait sous son toit. Elle était Romaine et de noble extraction, nous dit une bulle de Léon X du 23 juin 1513, *nobili soluta muliere :* ce qui peut aider à expliquer la désinvolture avec laquelle Farnèse afficha sa liaison. Et quand il eut rompu ces liens irréguliers, la femme délaissée trouva, presque aussitôt, un gentilhomme heureux de lui offrir sa main avec son nom (c'est encore la bulle de Léon X qui nous l'apprend).

Aucun document connu ne parle de la légitimation de la fille de Farnèse, Costanza. En revanche, M. de Navenne a découvert une bulle relative à un quatrième bâtard. Elle est de Léon X, et datée du 22 mars 1518. Elle ne nous dit rien de la mère ; elle nous apprend seulement que l'enfant, Ranuccio, à cette date de 1518, avait atteint sa dixième année (donc né en 1509 ou 1510) ; elle le nomme protonotaire apostolique et règle d'avance les diverses étapes de sa carrière ecclésiastique. — Ces projets furent abandonnés ; Ranuccio suivit la carrière des armes, honorablement d'ailleurs, et n'a pas laissé de traces fâcheuses dans l'histoire ; son frère Paolo mourut en bas âge, sa sœur Costanza épousa un noble comte. Reste Pier Luigi.

IV. — Le cardinal s'occupa de trouver pour son fils une alliance brillante et lui fit épouser Girolama Orsini, ce qui resserrait les liens déjà existants entre les deux puissantes maisons de Farnèse et d'Orsini. Le mariage était un fait accompli en mars 1513, comme nous l'apprend la bulle de Léon X citée plus haut ; le mari n'avait pas encore dix ans. Son premier fils lui naquit en 1520, et reçut le nom de son grand-père, Alessandro.

Le grand-père cependant était devenu un des personnages les plus en vue du Sacré Collège ; et l'année suivante, au conclave qui suivit la mort de Léon X (décembre 1521-janvier 1522), quatre voix seulement lui manquèrent pour toucher la tiare. Bientôt la mort d'Adrien VI (24 septembre 1523) ouvrit un nouveau conclave, et un ambassadeur mandait de Rome à Charles-Quint que Farnèse avait toutes chances : Jules de Médicis pourtant l'emporta et fut Clément VII (1523-1534).

Sous Clément VII, le cardinal Farnèse, devenu doyen du Sacré Collège, passait incontestablement pour le second personnage de Rome. Aussi, quand mourut Clément VII abreuvé d'amertumes (1534), Farnèse, en dépit du proverbe qui veut que qui entre pape au conclave en sorte cardinal, Farnèse n'eut qu'à se présenter pour recueillir tous les suffrages. Si tous les *porporati* n'étaient pas ses partisans, aucun du moins n'était son adversaire, sauf peut-être Campeggio son compétiteur éventuel. « En ce qui me concerne, dit le cardinal de Capoue au comte de Cifuentes, bien que je ne sois pas ami de Farnèse et que je sois sincèrement attaché à Campeggio, du fond du cœur je dois reconnaître que Farnèse est honnête et droit et qu'il est très avancé en âge, et, bien que le fait d'avoir des fils constitue une objection, il y en a beaucoup d'autres contre lesquels on peut en élever de bien plus fortes. » Les princes catholiques, chose rare, s'étaient presque tous prononcés en sa faveur. Il fut donc élu sans opposition (7 novembre 1534), ce qui fit dire à sir Gregory de Casale, dans une lettre au duc de Norfolk : « Jamais élection ne fut plus honnête. » Il avait soixante-six ans d'âge et quarante de cardinalat. Il fut pape quinze ans (1534-1549), sous le nom de Paul III.

A Rome, l'enthousiasme déborda. Farnèse était Romain ; et depuis Martin V (un Colonna), c'est-à-dire depuis cent trois ans, aucun Romain n'avait occupé le trône de saint Pierre. Les jeunes gens de la noblesse prirent sur leurs épaules la *sedia gestatoria* et transportèrent ainsi l'élu du conclave dans la basilique de Constantin. Les maîtres des cérémonies levaient les bras au ciel, mais on ne dit pas que le nouveau pape ait vu de mauvais œil cette infraction aux usages. Et les fêtes qui suivirent attestent que toutes les classes de la société partagèrent l'allégresse de l'aristocratie.

V. — Farnèse avait paru le seul homme capable de tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement. On sait combien la situation de l'Eglise était critique. Le schisme était un fait accompli en Angleterre depuis deux ans (1532) ; depuis quinze ans la Réforme sévissait en Allemagne et dans les Etats scandinaves. Cependant tout espoir de réunion n'était pas abandonné. Mais sur qui pouvait compter le pape ? Quel épiscopat trouvait-il devant lui ? et surtout quels princes catholiques ?

On a reproché beaucoup aux papes d'avoir retardé trop longtemps la convocation du concile de Trente, qui s'ouvrit, comme on sait, en 1545, soit vingt-huit ans après la première échauffourée de Luther (thèses contre les indulgences, 1er novembre 1517) et vint-cinq ans après la bulle

d'excommunication formulée contre lui par Léon X (15 juin 1520). — Mais voyons un peu pour ce qui touche Paul III en particulier. Elu pape le 7 novembre 1534, il envoie dès 1535 Vergerio en Allemagne pour y garantir la promesse du concile ; Vergerio apostasie. Le pape, par bulle du 2 juin 1536, convoque le concile à Mantoue pour le 23 mai 1537. Or, la guerre faisant rage, le duc de Mantoue déclare ne pouvoir héberger le concile. Paul III, par bulle du 15 août 1537, le transfère à Vicence, ville vénitienne. A Vicence on ne s'arrange pas mieux qu'à Mantoue. Le concile est prorogé. De nouveau, par bulle du 29 juin 1542, Paul III le convoque à Trente pour le 1er novembre de la même année ; des obstacles le font de nouveau proroger (juillet 1543) ; une bulle du 19 novembre 1544 en fixe l'ouverture au 15 mars 1545, et finalement le concile ne peut tenir sa première séance que le 13 décembre 1545 [1].

Paul III fit donc tout ce qui était en son pouvoir pour mener le Concile à bonne fin. Toutefois, on ne peut pas nier que lui-même et plus encore son prédécesseur Clément VII n'aient témoigné certaine hésitation et certaine angoisse devant cette éventualité nécessaire de la convocation d'un concile œcuménique. Avaient-ils donc si tort, l'un et l'autre ?

Le premier bien de l'Eglise, c'est sa liberté ; et sa liberté ne trouve de garantie que dans l'autorité incontestée de son chef. Or, le pape à cette époque ne pouvait pas être sans inquiétude sur les tentatives possibles d'un concile général. Jules II en avait tenu un en 1512, mais au Latran, sous ses yeux, dans l'atmosphère et le rayonnement de la souveraineté pontificale. Mais, en 1530 et en 1540, les protestants allemands, et Charles-Quint avec eux, ne voulaient pas entendre parler d'un concile tenu à Rome, ni même en Italie : il leur fallait absolument une ville allemande. Or, ce que pourrait devenir un concile tenu en pays allemand, on le savait de reste par ce qui s'était passé un siècle auparavant à Constance et à Bâle. Et c'est à la suite des conciles de Constance et de Bâle, suite eux-mêmes du grand schisme, que l'on avait vu le dogme de la primauté romaine, si éclatant au moyen âge, subir dans nombre de consciences cet obscurcissement temporaire que Dieu laisse quelquefois peser sur les vérités les plus augustes, les plus unanimement regardées jusque-là comme contenues dans le dépôt de la foi, voilées ensuite d'un nuage qui répand le trouble et l'hésitation même au cœur des meilleurs. C'est là un phénomène dont l'histoire des dogmes nous révèle des exemples aux diverses époques de l'Eglise, — un phénomène dont nos petits-neveux trouveront sans doute aussi des exemples en notre âge.

Ces souvenirs, nous venons de le dire, n'ont pas empêché Paul III de convoquer le Concile, et de le convoquer finalement à Trente, ville allemande. Mais ils expliquent ses hésitations comme celles de son prédécesseur Clément VII ; ils justifient, et au delà, les craintes et les angoisses de tant de bons esprits qui avaient horreur certes de l'hérésie, qui se rendaient parfaitement compte de la nécessité d'un concile général pour en venir à bout, mais qui d'autre part étaient bien excusables de trembler à la pensée des tendances antipapales qui, si elles se faisaient jour au Concile, risquaient de le faire dégénérer en conciliabule

[1] Sur la question de la convocation du concile et sur ce que nous allons dire de la situation, voir le cardinal Hergenrœther, *Conciliengeschichte*, t. IX ; — Vermeulen, *Das XIX allgemeine Concil in Bologna ; — Historisch-politische Blätter*, 1862, t. L, p. 889, et 1892, t. CX, p. 79 ; — *Quartalschrift* de Linz, 1890 avril, et 1892 juillet ; — et surtout la monumentale collection de documents dont le tome I a paru l'an dernier : CONCILIUM TRIDENTINUM. *Diariorum, Actorum, Epistularum, Tractatuum nova Collectio*. Edidit Societas Gœrresiana promovendis inter Germanos catholicos literarum studiis. TOMUS PRIMUS. DIARIORUM *Pars prima :* HERCULIS SEVEROLI *Commentarius*. ANGELI MASSARELLI *Diaria I-IV*. Collegit, edidit, illustravit Sebastianus Merkle. Cum tabula phototypica civitatis Tridentinæ seculo XVI. Un vol. in-4 de CXXXII-932 p., broché 75 fr., relié 83 fr., Fribourg, Herder.

Il y a longtemps que la publication des Actes du concile de Trente, conservés aux Archives vaticanes, était réclamée à grands cris par les protestants. Pie IX avait voulu leur donner satisfaction à la veille du concile du Vatican ; son désir vient enfin d'être mis à exécution. L'éditeur moderne, Merkle, est professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Wurzbourg. Il a enrichi ses documents de préfaces et de commentaires qui ne laissent jamais l'esprit du lecteur dans l'embarras.

Les deux *Diaria* qui remplissent ce premier volume sont, l'un de Severoli, promoteur du concile, l'autre de Massarelli, secrétaire du cardinal Cervin (président du concile puis pape sous le nom de Marcel II) et ensuite secrétaire général du concile. Severoli, en sa qualité de promoteur, est plutôt juriste, Massarelli plutôt théologien, ce qui explique la différence des points de vue auxquels ils se placent l'un et l'autre dans la relation des mêmes faits. Les notes de Severoli étaient destinées à mettre le pape au courant, jour par jour, de ce qui se passait : ce qui suffit à dire leur importance et le ton de prudence où elles se tiennent. Les notes de Massarelli sont plus familières et abondent en détails naïfs : il nous parle des copieux repas des Allemands, des divertissements auxquels préside le cardinal-évêque de Trente dans son palais et qui scandalisent certains Pères ; il a dansé lui-même ; il s'étonne d'entendre chanter en allemand à la grand'messe le jour de Pâques, etc. On demandait un jour à Hefele pourquoi il n'avait pas poussé jusqu'au bout son *Histoire des conciles* et l'avait arrêtée avant le concile de Trente, il répondit : « Tant qu'on n'aura pas publié le texte des *Acta* et des *Diaria* de Massarelli, on ne pourra rien écrire de complet, ni même de satisfaisant, sur cette grande assemblée. »

Les notes de Severoli vont du 11 décembre 1545 au 16 janvier 1548. Les quatre parties du journal de Massarelli qui sont publiées ici, vont, la première, du 22 février 1545 au 1er février 1546 ; la seconde, traitant surtout des préparatifs du concile, va du 6 février 1545 au 11 mars 1547 ; la troisième, du 18 décembre 1545 au 11 mars 1547 ; enfin la quatrième embrasse la période bolonaise du concile, 12 mars 1547 — 10 novembre 1549.

A propos de la question du Canon des Ecritures, l'une des premières qui fut discutée à Trente, Severoli note, — dans le discours où le cardinal del Monte expose aux Pères (8 février 1546) les raisons décisives de fixer ce canon, — une phrase qui jette une lueur précieuse sur l'état d'esprit de certains catholiques de ce temps-là :

« *Nam, si hoc fecerimus, scient omnes quibus armis uti velimus contra adversarios nostros, et* NOSTRI, *quorum aliqui* DEBILES *sunt et adeo* TITUBANTES *ut jam nec evangeliis quidem plenam fidem ubique adhibeant, confirmabuntur.* »

comme Bâle et d'achever peut-être de précipiter des nations catholiques dans le schisme.

D'autant plus que, cette fois, on avait devant soi un empereur d'une ambition atroce qui eût entendu jouer au concile un rôle tout autre que le pauvre Sigismond à Constance : — Charles-Quint dont le pape avait toute raison de craindre qu'il ne dictât au Concile des réformes de tendances douteuses et des résolutions dangereuses pour la primauté pontificale ; — Charles-Quint dont on savait qu'il ne reculerait devant rien pour faire prévaloir ses vues, témoin ce sac de Rome en 1527, où les troupes impériales laissèrent loin derrière elles les horreurs des Goths et des Vandales, et qui reste le déchaînement le plus effroyable de férocité et de bestialité dont l'histoire des nations chrétiennes ait gardé le souvenir[1] ; — Charles-Quint qui, après sa victoire de Mühlberg, alors qu'il eût été en son pouvoir de réduire définitivement les princes protestants à l'impuissance, se contentait, à la diète d'Augsbourg (1547), d'obtenir d'eux la promesse qu'ils ne s'opposeraient pas plus que les Etats catholiques à un Concile « impartial, indépendant du Pape, vraiment chrétien, et tenu en Allemagne » *(einem unparteiischen, vom Papste unabhängigen, ächt christlichen, in Deutschland stattfindenden Concilium),* et qu'ils s'y rendraient eux-mêmes avec un sauf-conduit, les protestants ajoutant d'ailleurs que, puisque l'empereur déclarait ne pas pouvoir préciser davantage (!!) les conditions du Concile, ils voulaient bien s'en remettre à sa sagesse impériale pour la conduite de l'affaire (notez que nous sommes en 1547 et que le Concile s'était réuni effectivement en 1545) ; — Charles-Quint qui, quand le Concile est réuni, ne veut pas entendre parler de décrets dogmatiques avant l'arrivée des protestants et proteste lui-même contre le décret conciliaire relatif à la justification, sous prétexte qu'on est allé trop vite et qu'il est l'œuvre des « évêques Welches, » dit le chancelier impérial Granvelle, et qu'il a le tort de ne pas concorder avec les vues qui, paraît-il, étaient sorties, sur cette matière difficile, des colloques antérieurs entre catholiques et protestants allemands (Paul III, pour couper court une bonne fois à toutes ces intrigues impériales, ordonna à son légat de publier immédiatement le décret voté par le Concile, ce qui fut fait le 13 janvier 1547) ; — Charles-Quint qui, quand Paul III, sur l'avis de la majorité des Pères, eut transféré le Concile à Bologne (11 mars 1547), enjoignit aux évêques de ses Etats de rester à Trente ; — Charles-Quint qui en 1548 publia, de sa propre autorité, cet *Interim*[2] où il tranchait les questions disciplinaires alors en litige, octroyant aux protestants la possession des biens ecclésiastiques volés, la suppression de l'abstinence, la communion sous les deux espèces et le *mariage de leurs prêtres,* c'est-à-dire des prêtres catholiques qui avaient apostasié et continuaient d'exercer les fonctions sacerdotales maintenues par l'hérésie ; — Charles-Quint qui, en 1555, octroyait cette atroce paix d'Augsbourg où pour la première fois était proclamé le principe : *Cujus regio ejus religio,* tout prince et tout « Etat immédiat » *(reichsunmittelbar)* de l'Empire pouvant disposer à son gré de la religion de ses sujets, leur imposer, à *son* choix, le catholicisme ou la confession d'Augsbourg, les sujets récalcitrants ne conservant qu'un droit, celui de l'exil, *beneficium flebile emigrandi :* jamais, depuis Jésus-Christ, on n'avait vu pareil trafic de consciences humaines, et qu'est-ce que notre édit de Nantes, si reproché, et avec raison, à Henri IV, en comparaison de l'acte de Charles-Quint ? — Charles-Quint, comparé par l'excellent Massarelli (le secrétaire général du Concile, dont nous avons dit qu'on vient de publier les *Diaria)* aux anciens despotes de Rome, voué par lui à la mort honteuse des persécuteurs, et réduit en effet, quand il eut donné la mesure de ses félonies, à se retirer du monde : belle solution pour un homme qui avait prétendu asservir et le monde et l'Eglise, par dessus le pape et les évêques !

Avec cette politique de bascule, on mécontenta tout le monde. L'*Interim* fut réprouvé du Pape et du Concile, qui ne pouvaient souscrire à la prétention de l'empereur de régler, à lui tout seul, des questions absolument ecclésiastiques ; et il mit en fureur les princes protestants, surtout les électeurs de Saxe et de Brandebourg, qui y voyaient pour le protestantisme un danger de recul ou au moins d'arrêt. Et les historiens protestants n'ont cessé de faire rage contre Charles-Quint, lui reprochant de n'avoir pas compris la grandeur prestigieuse du rôle que la Providence lui assignait et qui eût été de prendre la tête du protestantisme naissant, d'en assurer le triomphe par toute l'Europe et de renouveler ainsi la face du monde chrétien ! — Ce que voyant, des catholiques allemands se sont crus obligés de prendre la défense du prince honni dans l'autre camp et de nous tracer le portrait d'un Charles-Quint idéal, une manière de Charlemagne dont les merveilleux desseins eurent seulement le malheur d'être sans cesse traversés par l'inintelligence ou l'ambition des Papes ! Janssen, au tome III de son grand ouvrage, est presque plus sévère contre Clément VII que Ranke lui-même ; et ce n'est pas un des moindres fruits de l'ouverture des archives Vaticanes que d'avoir enfin mis en pleine lumière le caractère inattaquable et absolument ecclésiastique de la politique des Papes. L'illustre cardinal Hergenrœther, longtemps professeur à Wurzbourg et plus ou moins enlisé dans les préjugés de son pays, quand une fois Léon XIII l'eut fixé à Rome

[1] Voir la merveilleuse peinture qu'en traçait encore l'autre jour M. R. de Maulde La Clavière dans sa vie de *Saint Gaëtan* (in-12, 2 fr., Paris, Lecoffre).

[2] *Interreligio imperialis,* comme disait alors l'indignation des catholiques.

et installé dans la Bibliothèque vaticane, modifia vite ses appréciations et n'hésita pas, au tome IX de l'*Histoire des Conciles*, à voir dans la conduite de Charles-Quint « le comble de l'hypocrisie politique » (*es herrschte die grösste politische Heuchelei*). C'était là une nouveauté pour les catholiques allemands. Nul d'entre eux n'avait encore présenté cette odieuse figure de Charles-Quint sous un jour aussi sombre que le fit Hergenrœther dans cet ouvrage qui fut son chant du cygne. Aussi, que d'attaques s'attira le pieux cardinal ! et comme on lui reprocha de prendre son point de vue à Rome ! Comme si, pour l'historien de l'Eglise, il était point de vue d'ailleurs que de Rome !

On a reproché aux papes d'alors leur politique française. Il est vrai que les sympathies (et même les alliances) de Clément VII comme de Paul III allèrent à la France, qui pourtant était loin d'avoir à sa tête un saint Louis. Mais c'est que la France en effet était la seule puissance capable de faire contrepoids et d'opposer une digue à l'atroce ambition de l'empereur. Clément VII comme Paul III, mais surtout Paul III redouta presque autant les victoires de l'empereur que celles des protestants : mais c'est que les victoires protestantes c'était l'hérésie implantée en Allemagne, tandis que les victoires impériales c'était l'Eglise entière précipitée dans la servitude, la prépondérance incontestée du pouvoir civil, le pape annihilé. Aussi Paul III, qui avait consenti à fournir un contingent de troupes pontificales à l'empereur pour sa campagne de 1546, les retira-t-il presque aussitôt et se refusa-t-il obstinément désormais à tout concours effectif, malgré les instances impériales, parce que déjà l'on voyait l'empereur prépotent parler en maître absolu au Concile, lui interdire toute décision contraire aux promesses garanties par lui aux protestants, et lui arracher, en matière de primauté pontificale, des décrets qui n'eussent été que l'écho de Constance et de Bâle.

A-t-on assez reproché aussi à Clément VII sa « politique médicéenne, » à Paul III sa « politique de famille » ? Politique de famille tant que l'on voudra : une politique qui tendait premièrement à sauvegarder l'intégrité du territoire pontifical et par là-même l'indépendance du Saint-Siège, était éminemment digne d'un pape et conforme aux intérêts de l'Eglise. Les visées de Charles-Quint sur l'Italie n'étaient point un mystère. Les Impériaux occupaient Ferrare et Plaisance qui appartenaient à l'Etat romain. Jusqu'où ils étaient capables d'aller et jusqu'à quel point toutes les craintes possibles étaient fondées, c'est ce qu'on vit lors du sac de Rome. Le pape entendait premièrement qu'on respectât la liberté du chef de l'Eglise. Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise, dit saint Anselme ; et cette liberté eut rarement d'ennemi aussi dangereux que Charles-Quint. L'humiliation de Charles-Quint était aussi nécessaire à l'Eglise du XVIe siècle que le fut l'humiliation de Napoléon en 1812, — plus encore, dirons-nous, parce que l'Eglise du XVIe siècle, l'Eglise d'avant la réforme du Concile de Trente, n'apparaissait pas en mesure d'opposer aux entreprises de la tyrannie civile une résistance aussi efficace que l'Eglise du XIXe siècle. Le protestantisme arrêta Charles-Quint ; et dans les desseins de la Providence, qui tire le bien du mal, ce fut un bonheur pour l'Eglise. Incontestée de la Baltique à l'Adriatique et par delà l'Italie et l'Espagne à l'Atlantique, la domination impériale eût préparé à l'Eglise des épreuves plus redoutables que celles auxquelles elle fut soumise par les succès partiels de la Réforme.

Descendez le cours du XVIe siècle, et vous verrez les papes suivre la même politique de défiance ou d'hostilité vis-à-vis de l'Espagne, héritière des prétentions de Charles-Quint ; même crainte de voir le principe catholique s'identifier, aux yeux des peuples, avec la politique et les aspirations de l'Escurial ; même inquiétude de se trouver réduits à jouer, dans une Italie asservie, le rôle d'aumôniers du Roi catholique ; même préoccupation d'assurer aux conclaves une liberté (Bulle de Pie IV *In eligendis)* ou au moins un minimum de liberté bien difficile à sauvegarder en face des audaces d'un Ferdinand d'Autriche qui prescrit à ses partisans de procurer *sine scrupulo, sine suspicione et sine periculo* l'élection de son cardinal à lui, — ou d'un Philippe II qui, furieux d'avoir été déçu dans les espérances qu'il avait conçues, pour ses visées sur la France, d'un Grégoire XIII et d'un Sixte-Quint, l'un et l'autre pourtant candidats de son choix, mais incriminés pour leur attitude quelque peu réservée vis-à-vis de la Ligue catholique de France et coupables, le dernier surtout, d'avoir entrevu la possibilité de la conversion de Henri IV, — d'un Philippe II [1], dis-je, qui, à la mort de Sixte-Quint (27 août 1590), fait notifier à Rome par ses ambassadeurs une liste de SEPT CARDINAUX en dehors desquels « le roi n'admet pas qu'on choisisse un pape » : et trois conclaves s'étant ouverts dans l'espace d'un an, les trois élus successifs sont en effet pris sur la liste des SEPT : Urbain VII, élu le 15 septembre 1590 ; Grégoire XIV, élu le 5 décembre 1590 ; Innocent IX, élu le 29 octobre 1591, éphémère lui aussi, mort le 30 décembre de la même année, et remplacé le 30 janvier 1592 par Clément VIII Aldobrandini (1592-1605) qui, lui du moins, s'affranchit de la politique espagnole et eut la gloire d'être le pape providentiellement destiné à réconcilier Henri IV et l'Eglise, à clore en France l'ère des guerres religieuses, à élever par là-même et définitivement la France et conséquemment le Saint-Siège au-dessus des am-

[1] L'autre jour on nous remettait sous les yeux ce rapport du cardinal Granvelle à son souverain Philippe II :
« Le Pape se figure quelquefois qu'il peut librement et sans contrainte dire ce qui lui paraît utile au service de Dieu, au soutien de la religion et au bonheur de la chrétienté. *Il recule quand on lui montre les dents : nous venons de le voir !* »
Que dirait-on si un cardinal du XXe siècle écrivait en pareils termes à M. Loubet ?

bitions de la maison d'Autriche-Espagne, de ces ambitions qui avaient été le grand fléau du XVIe siècle, qui avaient partout paralysé l'action de l'Eglise, qui chez nous venaient de s'enlacer si malencontreusement au magnifique mouvement national de la Ligue et menaçaient, sans la clairvoyante et généreuse politique de Clément VIII, d'arrêter l'abjuration d'Henri IV, d'en empêcher la reconnaissance par les catholiques de France, et de faire de notre pays une province espagnole ou bien de le rejeter dans les horreurs de la guerre civile ou sous la domination d'un prince hérétique.

VI. — Ces vues d'ensemble prises, revenons à nos Farnèse. Nous ne pouvons pas suivre M. de Navenne dans tout le détail extrêmement complexe des négociations où la diplomatie pontificale eut à se débattre. Quelques notes cependant nous semblent particulièrement intéressantes à relever en ce qui touche la *politique de famille* tant reprochée à Paul III.

Paul III, dès la première année de son pontificat, éleva aux honneurs de la pourpre ses deux petits-fils, Alexandre Farnèse et Guido Ascanio Sforza, le premier, fils de Pier Luigi et âgé de quatorze ans, le second, fils de Costanza Farnèse et âgé de seize ans. C'était un peu jeune, et les historiens malveillants ont eu beau jeu pour accuser le pape de népotisme. — Aussi n'est-il pas inutile de constater que le pape n'avait pas pris l'initiative de cette promotion, comme en témoigne une lettre écrite par le cardinal Palmieri au commandeur de Léon (11 déc. 1534) : « Le collège des cardinaux, étant unanimement d'avis que Sa Sainteté doit naturellement accorder, à l'occasion de son accession, des faveurs à ses parents, a proposé deux de ses neveux pour le cardinalat... Sa Sainteté soulève quelques difficultés à ce sujet et ne voudrait pas déférer aux vœux du collège ; mais à la fin elle cédera et créera ses deux neveux, remettant à une autre occasion la promotion de ceux dont elle compte faire l'ornement et la gloire du collège. » — De plus, il faut noter que l'Eglise n'eut qu'à se louer de cette promotion. Paul III lui-même veilla à la formation de ses petits-fils. Se souvenant de la déplorable éducation païenne qu'il avait reçue, il désigna, pour être le précepteur des deux enfants de Pier Luigi, Alessandro (le cardinal) et Ottavio, un jeune prêtre d'une haute piété, Marcel Cervini (plus tard président du Concile de Trente et pape ensuite, pendant trois semaines seulement, sous le nom de Marcel II, avril 1555).

Vis-à-vis de Pier Luigi, Paul III ne procéda qu'avec une certaine réserve. Pier Luigi, à la solde de Charles-Quint, avait joué son rôle, atroce entre tous les autres, dans le sac de Rome en 1527. Excommunié par Clément VII et déclaré déchu de ses biens, l'intercession de son père lui avait obtenu l'absolution, mais orale seulement. Paul III, pape à son tour, ne jugea pas que ce fût suffisant et publia lui-même une bulle destinée à effacer les dernières traces de celle de son prédécesseur, bulle qui énumère avec une complaisance déconcertante les forfaits de Pier Luigi et constitue contre lui le document le plus précis et le plus effrayant.

Mais l'absolution n'était pas tout. La rancune des Romains n'avait pas désarmé, et un certain temps s'écoula avant que Pier Luigi pût rentrer dans la Ville éternelle. Le pape se contenta d'abord de lui confier la réorganisation des milices pontificales (1535). Le printemps suivant (1536) vit l'entrée triomphale de Charles-Quint à Rome, à la suite de l'expédition contre Barberousse. Pier Luigi en profita pour s'aboucher avec l'empereur et se faire offrir la terre de Novara avec une pension de quinze mille écus sur le duché de Milan. Mais Paul III, qui poursuivait la pacification de l'Europe chrétienne et n'entendait s'inféoder à la politique impériale pas plus qu'à la politique française, Paul III adressa une verte semonce à son fils, qui comprit et fit amende honorable. Quelques mois plus tard, le pape réussissait en effet à faire conclure entre François Ier et Charles-Quint la trêve de Nice (1538), et à la même époque la terre de Novara était érigée en marquisat au profit de Pier Luigi.

A la faveur de la paix, le pape dut songer à garantir son indépendance temporelle contre les entreprises de l'Empire ou de vassaux insubordonnés. Pier Luigi fut son bras droit. Il le nomma gonfalonier de l'Eglise avec mission de garantir le littoral contre l'agression éventuelle des Turcs et de réduire en Emilie les seigneurs récalcitrants. Pier Luigi exécuta une campagne des plus brillantes [1]. Le pape, pour le récompenser, érigea en sa faveur le duché de Castro, et la bulle pontificale stipulait pour le nouveau duc l'obligation de rebâtir les fortifications de sa capitale, destinée à devenir un boulevard respectable contre une tentative toujours possible d'un nouveau sac de Rome. Deux ans après, Castro passait pour une place de première importance.

Là ne se bornait pas l'ambition de Pier Luigi. Deux autres villes du domaine de l'Eglise, Parme et Plaisance, étaient fort menacées par les convoitises de Charles-Quint. Pier Luigi suggéra aux cardinaux qu'il serait peu prudent de confier à la débile tutelle d'un légat une province exposée à de tels dangers. Un duc vassal de l'Eglise ne serait-il

[1] Son séjour à Fano a donné lieu à une accusation d'une gravité exceptionnelle. L'historien Varchi raconte, en entrant dans les détails les plus précis, que Pier Luigi commit, le lendemain de son arrivée dans cette ville, un attentat abominable sur la personne de l'évêque, Cosimo Gheri de Pistoia, prélat de vingt-quatre ans, honoré de la considération universelle. L'évêque mourut quelques mois après, de chagrin, pensa-t-on, sinon des suites d'une maladie honteuse, conséquence de la violence dont il avait été victime. — On calomniait étrangement au XVIe siècle ; malheureusement, vrai ou faux, la vie de Pier Luigi ne permet pas de voir dans le récit de Varchi une diffamation gratuite.

pas à tous égards mieux placé qu'un cardinal légat pour parer à tous périls, surtout si l'on conférait la dignité ducale à un homme de guerre aussi éprouvé que Pier Luigi ?

On était en 1545. Ce fut une année de grandes négociations pour la diplomatie pontificale. Le Concile était définitivement convoqué à Trente, et Charles-Quint méditait une campagne décisive contre les luthériens. Il souhaitait vivement d'avoir l'appui matériel du pape, qui offrit en effet douze mille hommes et deux cent mille écus [1], moyennant quoi l'empereur réitéra la promesse, si souvent violée, de ne conclure avec les hérétiques aucun arrangement intéressant la religion de l'Eglise sans l'assentiment du Saint-Siège. Paul III eût voulu en outre obtenir une renonciation aux visées impériales sur Parme et Plaisance. Charles-Quint s'en tira avec sa duplicité ordinaire, s'ingéniant à employer, dans sa correspondance avec le pape, des expressions vagues, susceptibles de se prêter à toutes les interprétations. Paul III créa donc (consistoire du 19 août 1545) Pier Luigi duc de Parme et Plaisance : celui-ci passerait son duché de Castro à son second fils Ottavio [2]. La bulle d'investiture (datée du 26 août 1545) portait que le nouveau duc paierait au Saint-Siège un tribut annuel de neuf mille ducats et jurerait de n'admettre, sous aucun prétexte, des troupes étrangères dans ses Etats.

Le gouvernement de Pier Luigi à Parme mérite tout éloge [3]. Il avait une rare connaissance de son temps et de son pays. L'histoire de l'Italie lui conseillait de s'appuyer sur le peuple, qui, fatigué de luttes sans cesse renaissantes et suivies de ruines lamentables, aspirait de plus en plus à vivre en repos sous une administration équitable. C'était le cas en particulier pour les Etats de l'Eglise, où les feudataires, sous la paternelle mais indolente autorité des légats, avaient pris des habitudes de tyrannie et d'indépendance. Les documents établissent les titres que Pier Luigi acquit à la reconnaissance de ses sujets, prenant en main la cause des faibles contre les nobles, soulageant les pauvres par une plus équitable répartition des charges publiques, fixant des règles précises pour la levée des impôts, ordonnant le recensement des habitants et la confection d'un cadastre, punissant avec une inexorable sévérité les méfaits et les exactions, supprimant, par de sages ordonnances, les entraves qui paralysaient le développement du commerce et de l'industrie.

Ces mesures n'eussent pas manqué d'exercer une influence rapide sur la prospérité publique et d'assurer à Pier Luigi une popularité légitime. Mais il eût fallu peut-être brusquer moins les choses et compter avec la noblesse courroucée [1], compter surtout avec les intrigues impériales. Paul III lui-même blâma l'imprudence de son fils : à quoi celui-ci songeait-il de provoquer le mécontentement des uns avant de pouvoir s'appuyer sur le dévouement efficace des autres?

Pier Luigi ne prêta pas l'attention voulue aux remontrances paternelles. Peut-être croyait-il trop à l'astrologie, et un astrologue lui avait prédit soixante-dix ans de vie. Peut-être aussi pensait-il qu'une poignée de mécontents n'oseraient jamais conspirer contre lui, à moins d'être assurés de l'appui d'un prince étranger : et quel prince catholique pousserait l'audace jusqu'à porter la main sur un homme qui tenait de si près à la personne même du chef de l'Eglise? — Il comptait sans Charles-Quint.

Charles-Quint avait installé comme gouverneur à Milan Ferdinand de Gonzague, ou, comme on disait alors, don Ferrante, capitaine distingué et politique sans scrupules, le plus précieux des auxiliaires pour l'ambition impériale. Initié, dès le mois de juin 1545, aux secrets desseins de son maître, don Ferrante savait que Charles-Quint projetait, sitôt Paul III mort, de faire main basse sur Parme et Plaisance. Mais pourquoi, songeait don Ferrante, pourquoi attendre que Pier Luigi se fût affermi dans ses Etats, puisqu'on avait résolu de le perdre? Comment s'y prendrait-on quand il aurait fait de Plaisance une place inexpugnable ? Ne valait-il pas mieux préparer le coup silencieusement et profiter de la première circonstance favorable? La correspondance de

[1] Les troupes pontificales quittèrent Rome pour l'Allemagne en juillet 1545. Mais, devant la déloyauté de Charles-Quint et les dangers que son ambition faisait courir à l'Eglise, Paul III, ramené à une vue plus nette de la situation, les rappela dès la fin de décembre de la même année.

[2] Ottavio avait épousé, en 1541, à quatorze ans, Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et d'une petite bourgeoise de Nukerke, comptant elle-même à peine quinze printemps et déjà veuve du duc de Florence. Après quatre ans de mariage, Marguerite mit au monde (27 août 1545) deux jumeaux dont l'un, Carlo, mourut en bas âge, mais l'autre, Alessandro Farnèse, *l'Eroe di Casa Farnese*, porta à son comble la gloire de sa famille en se montrant, à la tête des armées espagnoles, le digne adversaire de Guillaume de Nassau et de notre Henri IV.

[3] Une fièvre maligne, qui à deux reprises l'avait mis aux portes de la mort (1541), l'avait sensiblement assagi.

[1] Luigi qui, comme tous ses contemporains, avait longuement médité Machiavel, s'était sans doute pénétré de maximes comme celles-ci :

« Le prince ne peut pas se mettre en garde contre le peuple, qui renferme trop de membres; il peut au contraire se garder des grands, qui sont peu nombreux. — Le prince est toujours obligé de vivre avec le même peuple, mais non avec les mêmes grands, qu'il peut créer ou détruire tous les jours. — L'un des plus puissants remèdes contre les conspirations, c'est de n'être ni haï ni méprisé de la masse, car ceux qui conspirent croient satisfaire le peuple avec la mort du prince ; mais, s'ils croyaient l'offenser, ils n'oseraient jamais prendre une résolution dont les dangers du côté des conjurés sont infinis. D'où je conclus que le prince doit se soucier fort peu des conspirations lorsqu'il possède la faveur populaire, mais qu'il a tout à craindre de chacun quand le peuple lui est hostile. »

Avait-il suffisamment compris cette autre maxime du même Machiavel : « Les Etats bien organisés et les princes avisés se sont toujours efforcés de *ne pas réduire les grands au désespoir* et de satisfaire le peuple » ?

don Ferrante avec Charles-Quint a été en partie publiée. C'est un atroce chef-d'œuvre de perfidie savante et de machiavélisme déployé pour achever de noicir le pape et sa famille aux yeux de l'empereur. Celui-ci eût préféré s'en tirer par la ruse ; don Ferrante lui démontra que la violence seule dénouerait la situation. Un traité fut passé entre don Ferrante et le comte Anguissola, le chef des mécontents de Plaisance, et ratifié ensuite par l'empereur : les conjurés s'engageaient à livrer Plaisance à don Ferrante, et celui-ci promettait en retour, au nom de son maître, de ne remettre Pier Luigi en liberté qu'après l'occupation de Parme [1], et de ne diriger aucune poursuite en raison des meurtres qui viendraient à être commis au cours des événements. On le voit, Pier Luigi n'était pas désigné nommément au poignard des assassins : mais, en fait, c'était son arrêt de mort.

Et de fait, pour les conjurés, il ne fut pas un instant question d'autre chose que de l'assassinat pur et simple de Pier Luigi.

VII. — Pier Luigi fut égorgé dans sa citadelle de Plaisance, le 10 septembre 1547, après son déjeuner. C'était l'heure de l'audience. Tout avait été prévu minutieusement ; en un clin d'œil l'antichambre et les diverses pièces de l'appartement ducal furent jonchées de cadavres. En même temps d'autres conjurés se jetaient sur les mercenaires Allemands qui gardaient les portes : surpris à l'improviste, ceux-ci n'opposèrent qu'une faible résistance ; les uns furent tués, les autres désarmés, et le pont-levis aussitôt relevé.

Anguissola prit incontinent les mesures nécessaires pour assurer la défense à l'intérieur de la citadelle, posta ses hommes, et fit tirer trois coups de canon pour aviser les garnisons espagnoles de Crémone, de Lodi et de Pavie que l'affaire avait réussi.

Puis il remonte dans les appartements du duc avec ses complices. Ils mutilent le corps, multiplient sur lui les opprobres, le portent à la fenêtre, le montrent au peuple, que le bruit des arquebusades avait attiré sur la place, de l'autre côté du fossé, puis, le balançant au-dessus du vide, crient, comme de nouveaux Brutus : « Liberté ! Liberté ! » Le corps vint s'écraser au milieu du fossé.

Cette glorieuse besogne faite, les conjurés en entreprennent une autre qui ne semblait pas leur tenir moins à cœur. Ils se mettent à la recherche des trésors cachés dans la citadelle. Tout y passe, jusqu'aux clous qui attachaient les tapisseries, jusqu'aux hardes des domestiques de Farnèse. Ils ne travaillaient pas pour la gloire !

[1] A un premier projet de traité, Charles-Quint avait mis comme condition que l'entrée des troupes espagnoles dans les murs de Plaisance *ne suivrait pas* IMMÉDIATEMENT l'exécution du complot. Toujours la même hypocrisie ! Les condottieri italiens, avec la soif de sang dont ils ne faisaient pas mystère, ne vous semblent-ils pas moins répugnants ?

Cependant le peuple s'ameutait contre les assassins et criait dans les rues : « Duc ! Duc ! Eglise ! Eglise ! » La municipalité s'assemble, et les magistrats intiment aux chefs de la conjuration l'ordre d'évacuer la citadelle séance tenante. Il s'agissait bien de cela ! Les conjurés répondent qu'ayant agi en vue du bien public, ils croyaient mériter des éloges et non des reproches. Pour eux, le tout était, en somme, de gagner du temps. Ils savaient que le gouverneur de Milan les tirerait bientôt d'inquiétude. Le prieur et les anciens de la ville, qui ne pouvaient supposer la complicité impériale, écrivent au pape et au cardinal Farnèse (le fils de la victime), les assurant que Plaisance demeure inviolablement attachée à l'Eglise et au duc Ottavio (qui devait légitimement, de par la volonté du pape, succéder à son père).

Mais, le lendemain, changement de scène. Les Espagnols se présentent dès l'aube à l'une des portes de la ville, dont les conjurés s'étaient rendus maîtres. On les introduit et la citadelle leur est remise. Ainsi éclatait au grand jour la responsabilité de don Ferrante et par conséquent de l'empereur.

VIII. — Don Diego Mendoza raconte, dans un rapport adressé à Charles-Quint son maître, que le jour de la mort de son fils, Paul III, enchanté de trouver les constellations propices, s'étendit avec complaisance sur les circonstances heureuses de sa vie, se comparant à Tibère. C'est manifestement une anecdote forgée de toutes pièces pour égayer Sa Majesté impériale aux dépens du pape. Mendoza et son empereur choisissaient singulièrement leur moment de se divertir.

Le courrier mandé par les magistrats de Plaisance trouva le pape à Pérouse. Paul III nomma sur-le-champ un légat chargé d'encourager les habitants dans leur loyalisme. Puis on apprit l'entrée des Espagnols dans la ville, ce qui créait une situation tout autrement grave. Le pape rassembla le consistoire, accusa nettement don Ferrante Gonzague d'avoir trempé dans la conjuration, confessa qu'il avait trop aimé son fils et déclara qu'il ne chercherait pas à venger l'injure faite à sa personne, mais que, dût-il souffrir le martyre, il poursuivrait comme pape ceux qui avaient porté une main criminelle sur le gonfalonier de l'Eglise et pris traîtreusement une ville appartenant au Saint-Siège.

Cependant les lieutenants de Gonzague échouaient devant Parme. Plaisance seule restait aux mains des Espagnols. Mais, outre le pape et l'empereur, outre le spolié et le spoliateur, voici qu'un nouveau compétiteur surgit : Ottavio Farnèse, fils de la victime et gendre lui-même de Charles-Quint. Paul III, toujours ferme malgré ses quatre-vingt-trois ans, et dans l'espoir de prévenir de nouvelles tentatives de spoliation, réunit purement et simplement le duché de Parme et Plaisance au reste des Etats de l'Eglise. Ottavio,

furieux, bravant à la fois l'égoïsme de l'empereur son beau-père, les malédictions de sa mère, une des plus hautes figures de ce temps, et les excommunications du pape son grand-père, Ottavio s'enfuit secrètement de Rome et courut à Parme pour s'en emparer. Il échoua. Sa femme, son frère le cardinal, se jetèrent aux genoux du pape pour obtenir le pardon du coupable et l'investiture du duché : le pape resta inflexible, exigeant que son petit-fils vint à Rome faire amende honorable. Le petit-fils en était loin !

Tout ceci se passait en octobre 1549. Quel amer retour Paul III dut faire alors sur des fautes de jeunesse dont les suites venaient le frapper si douloureusement au déclin de sa vie ! Le jour des Morts, il épancha sa peine dans le cœur de l'ambassadeur de Venise. Il faut lire, dans les lettres confidentielles que celui-ci adressait à la Seigneurie et qui n'ont été connues que de notre temps, le détail des derniers jours du pontife. Le 6 novembre, Paul III quitte le Vatican et se rend à sa « vigne » de Monte Cavallo. Le cardinal Alessandro Farnèse l'y rejoint et lui donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir d'Ottavio son frère : Ottavio, après de banales excuses, annonçait qu'il était rentré en relations avec les Impériaux dans le but de recouvrer Parme, ajoutant que Gonzague lui a promis son appui et qu'il a trouvé en lui un homme bon et honnête, en Gonzague l'assassin de son père ! — Devant ce cynisme, le pape ne put se contenir. Dans son indignation, il arracha la barrette que le cardinal tenait à la main et la jeta par terre [1].

Le coup avait été trop rude. Le vieillard eut une attaque. Il fallut le mettre au lit. La fièvre ne devait plus le quitter. Il reconnut encore Marguerite d'Autriche avec son fils et bénit plusieurs fois cet enfant appelé à de si glorieuses destinées. Il reçut les saintes huiles parmi les larmes des assistants, et mourut le 10 novembre 1549 en prononçant ce seul mot : « *Parma.* » Les médecins qui firent l'autopsie du corps, écrit l'ambassadeur de Venise, constatèrent que tous les organes étaient sains, excepté le cœur, où l'on remarqua trois gouttes de sang.

IX. — Etait-ce surtout aux Italiens de la Renaissance que songeait Alfieri quand il écrivait que « la plante homme, *la pianta uomo*, naît en Italie plus forte qu'ailleurs » ? La barbarie civilisée de la Renaissance a bien pu porter à sa suprême puissance les qualités natives ; mais ce n'est pas elle qui a rien créé ni non plus rien détruit, et M. Fouillée, au cours d'une pénétrante étude sur « le caractère italien » (*Revue Bleue*, 1er et 8 février 1902), retrouve dans l'Italien d'aujourd'hui les mêmes traits essentiels, le même dualisme surtout si puissamment harmonisé qui distingue l'Italien de la Renaissance, la violence innée et une impulsivité souvent irrésistible aux moments de paroxysme, mais jointe à l'empire habituel sur soi-même, des passions intenses mais qui savent se contenir par la réflexion et se changer même en calcul en vue de leur satisfaction future, des passions qui ne sont pas seulement explosives mais surtout concentrées, l'étonnante combinaison d'une raison froide et positive avec la fougue du tempérament, d'un sens intellectuel de l'ordre avec une sensibilité tumultueuse, avec cette « énergie sauvage » qu'admirait Stendhal. La vengeance même, si âpre chez les races méridionales, prend souvent ce caractère raisonné et cette apparence calme : selon le proverbe florentin, c'est « *un plat qui se mange froid.* »

C'est ce sang-froid qui apparaît comme la qualité maîtresse des Italiens : un sang-froid particulier, non pas celui des flegmatiques comme les Anglais, mais la froideur apparente des bilieux à sang chaud. Le fond reste ardent, mais d'une ardeur que la volonté gouverne. On pratique la maxime de Guichardin : « Quelque certaine que vous paraisse une chose, réservez-vous toujours une chance pour l'événement contraire, si vous pouvez le faire sans gâter votre jeu. » L'homme de ce type est d'une souplesse telle qu'un Florentin a pu dire : « Nous autres Italiens, *nous n'avons pas d'épine dorsale.* » La volonté n'abandonne jamais son dessein ; mais elle sait en différer l'exécution. L'Italien est né temporisateur, *cunctator*. Rien n'égalait la hardiesse romaine, sinon la précaution romaine. C'est la vraie « *circonspection* » qui regarde en tous sens, attend pour se décider, prend pour maxime : « Il faudra voir ! » Nous Français, nous fonçons droit au but ; l'Italien délibère : pour lui il n'y a rien de simple, rien de rectiligne, rien de complètement sûr : le pour ne fait pas oublier le contre, la gauche ne fait pas perdre de vue la droite, le dessus ne fait pas négliger le dessous. Nous sommes les hommes du premier mouvement ; l'Italien, sauf dans le paroxysme de la passion, est l'homme du troisième. La *furia francese* ne lui plaît pas beaucoup plus que ne plaisait au Romain le *tumultus gallicus*. Mais aussi, plus il aura été lent à la décision, plus il sera prompt et tenace à l'action.

Comme il se réserve en face des événements, il se réserve en face des hommes. Quand vous parlez à un Italien, examinez sa physionomie fine et réfléchie : il a l'air d'écouter intérieurement non ce que vous lui dites, mais ce que vous ne lui dites pas. « Dans un livre, disait déjà l'abbé Galiani, les Français lisent le noir, les Italiens préfèrent

[1] Ottavio, pour prix de sa trahison, reçut en effet de Charles-Quint l'investiture du duché de Parme et Plaisance, désormais arraché définitivement au patrimoine de l'Eglise. La dynastie Farnèse se maintint à Parme jusqu'en 1731, date à laquelle le dernier Farnèse, Antonio, mourut sans enfants ; le duché passa alors aux Bourbons d'Espagne, dont le premier, Philippe V, avait épousé une Farnèse, Elisabeth. — Napoléon incorpora en 1806 Parme et Plaisance à l'Empire français et en forma le « département du Taro.» Les traités de Vienne, en 1815, laissèrent le duché à l'impératrice Marie-Louise ; après celle-ci, deux Bourbons encore ; enfin, en 1860, incorporation au royaume de Sardaigne (d'Italie depuis 1861).

lire le blanc. » Et quand il vous parle, vous ne vous laisserez point tromper à certain flot de belles paroles qui n'a rien de commun avec l'épanchement : la rhétorique et l'esthétique ne sont point des révélations du fond de l'âme. L'Italien sait demeurer discret au milieu même d'un torrent de discours. Parler beaucoup est pour lui le moyen de se taire.

Il cultive la politesse. Courtois et patient devant l'étranger, il ne sourira pas (comme fait l'Allemand, qui non seulement sourit mais éclate) des barbarismes ou solécismes dont votre diction est semée. Il se garde de toute moquerie ; il se défie des traits d'esprit et des coups de langue, qui peuvent amener des coups de poignard. Il n'entend pas la plaisanterie, à moins que ce ne soit sur les sujets les plus indifférents du monde ou les plus lointains, sur la pluie et le beau temps, sur ce qui se passe en Chine. Pour tout le reste, il est sérieux et veut qu'on soit sérieux. Il reproche volontiers aux Français, avec Gioberti, leur « frivolité » qui fait qu'ils s'amusent d'eux-mêmes comme des autres, qu'ils rient de leurs propres défauts ou de leurs propres mésaventures.

A la défiance mutuelle si fréquente en Italie, comparez la confiance mutuelle qui est ordinaire en France, et vous verrez éclater la différence des caractères. Tout Italien étant un politique né, notre légèreté gauloise est pour lui un objet de stupéfaction et de secret dédain. Il y a longtemps que César se jouait de nos ancêtres si bouillants et si courageux, mais « simples et sans arrière-pensée. » Il savait comment les attirer dans un piège, où ils donnaient tête baissée. Dans la vie comme à la guerre, il y a des hommes d'entraînement et des hommes de tactique : appliquée à la conduite de chaque jour, la tactique est le triomphe de l'Italien.

Ceci n'est évidemment pas de nature à développer l'esprit de société, « l'esprit français de sociabilité et de société, » dit Kant. Kant compare les conversations italiennes à une bourse où la dame de la maison fait déposer à chacun quelque chose à dépenser pour se communiquer les nouvelles du jour, « sans du reste que l'amitié y soit pour rien. » « Très peu de salons, notait Taine ; l'esprit de société manque, et on ne s'amuse guère. » On se surveille trop soi-même et l'on est trop surveillé.

S'il n'a pas l'esprit de société, il faut donc qu'il soit individualiste. « L'individualité est son type, » a dit un Italien. L'Italien est son espèce à lui-même. Retiré dans le for intérieur de ses sentiments propres, il veut être respecté, au moins en paroles et en actes, sinon en pensées. Pensez ce qu'il vous plaira, même de lui, mais ne touchez pas à sa personnalité !

La plupart des psychologues italiens s'accordent à reconnaître dans leur pays, comme contraste avec l'antiquité romaine, cet excès d'individualisme qui souvent se concilie peu avec la discipline sociale. Déjà le Tasse disait : « A la vertu latine rien ne manque, sinon la discipline » :

Alla virtù latina
O nulla manca, o sol' la disciplina.

Napoléon reprochait au peuple italien d'être « séditieux sous un gouvernement faible, » de « ne respecter qu'un gouvernement fort. » — « Il n'y a pas d'exemple en notre pays, dit M. Garofalo, d'un règlement quelconque auquel on obéisse tranquillement. » Chaque année, beaucoup d'agents de police, « victimes ignorées du devoir, tombent sous le couteau des scélérats surpris en faute. » Quelque nouvelle loi que l'on fasse, « notre peuple ne se préoccupe que d'une chose : trouver le meilleur moyen de l'éluder. » — « L'Italien, à tous les moments de sa vie, veut faire seulement ce qui lui plaît. »

X. — Par où vous voyez l'ineptie des généralisations qui attribuent aux races *néo-latines* je ne sais quel *socialisme* inné par opposition à « *l'individualisme anglo-saxon ou germanique ;* » c'est le raisonnement de M. Edmond Demolins, le retentissant prophète chez nous de la supériorité anglo-saxonne, de M. de Lapouge, de M. G. Lebon. Ce qui est vrai, c'est que l'Espagnol, lui aussi, et non moins que l'Italien, offre un individualisme replié sur soi et un étonnant esprit de rébellion à l'égard de la discipline sociale. Ce qui est vrai, c'est que, si le sentiment de sociabilité est très développé en France, il ne faut pas oublier combien de variétés individuelles, trop souvent indisciplinées, se cachent, en France même, sous l'apparente uniformité des manières et sous l'impersonnalité de la politesse.

Ce qui est incontestable surtout, c'est que l'esprit de discipline sociale et en général l'esprit d'association de toute nature est plus puissant en Allemagne que partout ailleurs. L'Allemagne est par excellence le pays des *Vereine*. Jetez trois Allemands dans une île déserte, disait Henri Heine, ils y constitueront aussitôt deux associations. Et M. Ferrero, dans son *Europa giovane*, ne pense pas autrement sans doute quand il écrit qu' « un Italien vaut plus qu'un Allemand, mais que quatre Allemands ENSEMBLE valent plus que douze Italiens pris un à un ; » s'il en est ainsi, c'est simplement parce que les Allemands, comme aussi les Anglais, savent unifier les buts, en même temps qu'ils répartissent et hiérarchisent les tâches, au lieu que le néo-latin, français ou italien, ayant conscience d'une intelligence souple et capable de tout, prétend tout faire par lui-même et à lui seul. Et voilà pourquoi l'Anglo-Saxon et le Germain passent pour meilleurs ouvriers ; mais le néo-latin reste plus artiste.

Au surplus, toutes ces généralisations, en matière de psychologie ethnique tout autant au moins

que s'il s'agit de la psychologie des individus, restent toujours sujettes à discussions, à contradictions, à restrictions de toute sorte. L'âme d'un peuple ne se laisse pas plus que les âmes individuelles enfermer en formules rigoureuses ni exprimer en axiomes mathématiques ; et M. Fouillée sans doute le sait mieux que personne, lui qui depuis des années se voue à l'étude de ces choses (voir *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre et 1er décembre 1899) et se prépare à nous donner le fruit de ses travaux dans un livre annoncé sous le titre d'*Esquisse psychologique des peuples européens*.

Qu'entend-on seulement quand on parle de races néo-latines ? et n'est-il pas à croire que ceux qui ont lancé ce terme dans la circulation avaient surtout en vue de s'en faire une arme contre le catholicisme ? Au fond, quelle analogie si éclatante découvre-t-on entre la nation latine par excellence, l'Italien, avec son agilité, sa souplesse, sa ductilité, son sens positif, le moins rêveur qui soit au monde, son art de temporiser et de préparer les effets à longue échéance, — et l'esprit de chimère des Don Quichottes d'au-delà ou d'en-deçà des Pyrénées, l'Espagne demi-africaine, avec son caractère romantique et chevaleresque, son idéalisme nuageux et trop souvent étranger aux choses positives, son inflexibilité hautaine et son manque de souplesse, son entêtement indomptable, et la France par delà les monts, avec ses coups de tête, ses légèretés, ses étourderies, ses ingénuités, son manque de tradition et de continuité dans les desseins, sa mobilité, son impatience brouillonne, son intelligence simple et claire, sa volonté trop peu tenace, ses vastes espoirs suivis de vastes découragements, son ressort final et ses ressources inépuisables qui réservent sans cesse au monde des surprises, sa confiance en soi, en tout, en tout le monde, son ignorance de l'étranger, sa facilité à juger autrui d'après soi, son insouciance prompte à l'oubli, son optimisme natif, son esprit de prosélytisme, son oubli des réalités et sa passion de dialectique intransigeante qui veut tout ou rien, sa nature diffusive, expansive, communicative, son goût de mettre en commun idées et sentiments comme si ce que chacun garde était perdu pour lui et pour les autres, son « humanitairerie » que Gioberti raillait si amèrement ?

On ne peut pas réunir sous une même appellation ni englober dans une commune dépréciation des nations si diverses. Et au sein de ces nations elles-mêmes, où est l'unité de race ? où le type latin ? dans notre France par exemple, qui n'est latine ou plutôt méditerranéenne que pour un quart, germanique pour un autre quart, et celtique à moitié, avec toutes les variétés d'ailleurs de celtisme et de germanisme ? en Espagne, mélange de vieux Ibères, d'envahisseurs gaulois, de Romains, de Goths, de Suèves, de Vandales, et de Maures ? ou sur la terre propre des latins, dans cette Italie, « région œcuménique, rendez-vous séculaire de toutes les races humaines, » lieu de passage d'une « caravane éternelle » (dit M. Gebhart), Gaulois, Espagnols, Grecs, Asiatiques, Egyptiens, Juifs, Germains, Bretons, Africains, Goths, Lombards, Byzantins à Ravenne, Slaves à Venise, Allemands, Normands, Angevins, Sarrasins, etc. ? Cherchez dans ce pêle-mêle la « race latine ! » Ce qui manque le plus en Italie, c'est l'élément latin. Ce qui a fini par dominer dans l'Italie moderne, au point de vue ethnique, c'est l'élément celto-slave à crâne large (brachycéphales) dans le Nord, avec de nombreux méditerranéens à crâne long (dolichocéphales) dans le Midi. Mais s'il y avait chez les Latins comme tels une infériorité, c'est chez les Romains qu'elle aurait dû éclater : comment donc ont-ils conquis et organisé le monde ?

XI. — On reproche aux nations latines leur catholicisme. Mais on oublie ou l'on méconnaît qu'il y a des catholiques ailleurs que chez elles ; — qu'elles-mêmes ont grandi avec le catholicisme et au temps de leur fidélité à l'Eglise ; — que la prospérité des nations protestantes n'est pas de date fort ancienne et n'a pas fait ses preuves et présente déjà des lézardes menaçantes ; — que ces nations protestantes, au cours du siècle qui les a vues grandir, ont reconnu dans le catholicisme un élément civilisateur des plus puissants et lui ont accordé une liberté dont il ne jouissait pas toujours en pays catholiques ; — que dans l'Allemagne du XIXe siècle par exemple, qui s'est si heureusement relevée des abaissements inouïs et trois fois séculaires dont l'établissement du protestantisme avait été pour elle le signal, la vitalité morale des populations catholiques a été constamment appréciée de tous, et même de leurs oppresseurs, et qu'elle apparaît aujourd'hui à tous comme la seule digue efficace contre le socialisme montant ; — que, en Angleterre même et aux Etats-Unis (et cette remarque est de M. Fouillée, peu suspect de partialité, comme on sait), « le catholicisme a eu sur le protestantisme une influence heureuse, en l'adoucissant et en adoucissant les mœurs, en tempérant chez une minorité, puis, par la contagion de l'exemple, chez la majorité même, ce qu'avait de farouche et d'insociable l'individualisme protestant, le culte du moi en vue de Dieu, le culte de Dieu dans le moi, qui confinait à la divinisation du moi » ; — que, quand on incrimine la décadence des nations catholiques, il faudrait se demander d'abord s'il existe encore des nations qui soient catholiques en tant que nations ; — que le germe de décadence a été déposé en elles, au XVIIIe siècle principalement, par les tendances très peu catholiques de leurs souverains, par les entraves de toute nature apportées à la libre action de l'Eglise, et développé ensuite avec une activité fébrile, au XIXe siècle, par des sectes dont la direction partait de pays protestants et qui ont pris pour

mot d'ordre l'abaissement et la ruine de tout ce qui porte le nom de catholique.

A qui imputerez-vous par exemple la déchéance de l'Espagne? Pas à l'Eglise, j'imagine. L'histoire d'Espagne est la plus glorieuse qui soit au monde, et c'est une histoire de croisade, la plus ecclésiastique et la plus monastique qui ait été, la plus démocratique surtout et la plus pénétrée des sentiments chrétiens d'égalité, de fraternité, de liberté. Les hidalgos d'Espagne étaient certes aussi fiers que nos chevaliers, mais le dernier manant s'y sentait une âme de hidalgo. C'est un trait qui n'a pas disparu des mœurs espagnoles[1]; et notre âge, épris de démocratie, devrait bien réserver quelque sympathie à cette immortelle démocratie catholique d'Espagne qui, par sa vaillance âpre et juvénile, fit crouler, il y a moins d'un siècle, le colosse impérial que subissaient, « ployées et les genoux aux dents, » les monarchies usées de la vieille Europe.

Nous attendons encore que ceux qui traitent l'Espagne de « peuple anesthésié par les moines » nous forment une race de héros comme celle-là. L'Espagne fut, aux glorieux siècles du moyen âge, un peuple de liberté; et l'Eglise, les moines eux-mêmes, n'étaient pas exceptés de la liberté commune. L'Espagne suivit une marche ascendante tant que l'Eglise y put librement exercer son action; les premiers germes de décadence se font jour au XVIe siècle, sous l'éclat trompeur des Ferdinand, des Charles-Quint, des Philippe II, avec les premières tentatives d'intrusion du pouvoir civil dans l'Eglise. — Mais c'est surtout avec la dynastie bourbonienne, installée par Louis XIV à Madrid, que la situation se modifie et que la décadence s'accélère. Maîtres souverains du clergé des colonies, les rois catholiques de Bourbon prétendent prendre dans le royaume une puissance aussi absolue. La lutte dure tout un siècle. Le coup de force exécuté par Charles III contre les Jésuites en 1767, décapite l'Eglise d'Espagne; le roi procède à une véritable expropriation du clergé, s'arroge sur les clercs un droit de police, dispose des bénéfices, impose un patronage laïque qui ouvre la porte à tous les abus. Cette spoliation du clergé fut non seulement une mauvaise action, mais un mauvais calcul, dit un écrivain récent qui a étudié l'Espagne avec des yeux quelque peu universitaires, mais avec un scrupuleux souci d'impartialité (Desdevizes du Désert, *L'Espagne de l'ancien Régime)* : « L'opération fut conduite sans méthode ni grandeur. L'argent qu'elle produisit fut perdu pour l'Eglise sans profiter réellement à la nation. Il fut souvent gaspillé et parfois simplement volé. Plus tard le mal fut plus grand encore; l'Espagne doit la perte de ses plus précieuses richesses d'art à la brutalité et à l'avidité des ennemis de la main-morte. » Ce n'est pas le cas, cette fois, de rappeler le mot de Pascal : « Vérité au delà des Pyrénées, erreur en deçà! »

On reproche aux nations latines d'être des nations usées. Mon Dieu! n'y aurait-il pas là simplement une de ces métaphores dont les sociologues à court d'idées sont si friands? Un peuple se renouvelle incessamment; il est donc toujours jeune. La grande question est de savoir de quels éléments il est composé, éléments de vitalité ou éléments de décrépitude, éléments de progrès ou éléments de recul. Il y a là tout un jeu compliqué de forces sociales, intellectuelles ou morales, traditionnelles ou novatrices, dont l'action plonge dans le passé et apparaît à longue échéance dans l'avenir. L'instantané des statisticiens est de peu de poids dans ces appréciations; le moment présent, isolé du reste, ne révèle rien. On a vu, lors de la grande migration des peuples, des royaumes brillants, des races très jeunes, Vandales, Ostrogoths, Wisigoths, Suèves, Lombards, Burgondes, à qui ne manqua ni le génie ni la prospérité matérielle, atteints cependant, au bout d'un siècle ou deux, d'une irrémédiable déchéance : or c'étaient tous des royaumes hérétiques, et Dieu réservait les promesses de l'avenir aux races rattachées au centre de la vie catholique. *Renovabitur ut aquilæ juventus tua.* Dieu seul sait les germes de vie et

[1] Tel mendiant, à la porte d'une cathédrale, vous tendra la main avec la dignité d'un hidalgo. Dans un de ses voyages, Mme Arvède Barine, qui n'a rien de clérical, comme chacun sait, raconte qu'elle avait demandé son chemin, puis donné de la monnaie à un mendiant de Grenade : celui-ci indiqua le chemin d'un geste large, souleva dignement son feutre percé et « rendit la monnaie! » L'aumône est noble, mais un salaire est avilissant, et un mendiant d'Espagne ne saurait déchoir. — Un autre nous parle de paysans d'Andalousie, galants comme des chevaliers, « orgueilleux comme des princes, » élégants comme des artistes, vantards comme des Gascons, tous gentilshommes par les manières. — Malgré tous ses malheurs, l'Espagne est toujours restée la terre de l'idéal et de l'héroïsme, au besoin aventureux. Un Espagnol très Espagnol disait un jour : « Pour bien comprendre l'Espagne, il faut comprendre Don Quichotte, mais pour bien comprendre Don Quichotte, il faut comprendre l'Espagne, » et il ajoutait en souriant : « Dans chacun de nous, il y a un Don Quichotte caché qui se réveille à certaines heures. »

L'Espagnol, dit l'abbé de Pascal, ne se jette pas à la tête des gens; il n'y a peut-être personne au monde qui ait autant que lui et aussi fièrement conscience de sa dignité personnelle. Mais une fois accueilli, vous pouvez compter sur lui; son commerce est franc, loyal, sûr; sa noble courtoisie est aussi éloignée de la roideur anglo-saxonne que de l'obséquiosité italienne. Son hospitalité est large, généreuse; et la phrase si gracieuse : *Esa casa es su casa* (cette maison est votre maison), n'est pas une vaine formule. Et cette politesse, on la retrouve partout, à tous les degrés de l'échelle sociale, chez le paysan comme chez la grande dame. Nulle part encore on ne voit une aussi charmante et aussi respectueuse familiarité entre gens de conditions diverses : c'est là de saine et bonne démocratie chrétienne, que les parvenus de la démocratie révolutionnaire ne se pressent pas d'imiter.

« L'esprit religieux, sacerdotal, ami de l'Espagne..., écrit Barbey d'Aurevilly, nous ne l'estimons pas assez pour chercher à le bien comprendre, et voilà pourquoi le sens de tant de faits de l'histoire d'Espagne nous échappe! Voilà pourquoi, jusqu'à *l'arrivée des Bourbons*, qui introduisirent l'esprit moderne dans cette péninsule, restée du moyen âge et fermée par les Pyrénées que Louis XIV abaissa, elle a dans son histoire, cette vieille et étonnante Espagne, des grandeurs de choses qui ressemblent aux mystérieux colosses de l'Egypte, et des grandeurs d'hommes presque aussi indéchiffrables que le Sphinx. »

Quien dice Espana — dice todo!

de résurrection qui dorment au sein des nations qu'il a faites guérissables, et aussi les germes de mort qui se développent en des profondeurs cachées aux statistiques humaines.

XII. — On fait sonner bien haut le taux relativement élevé de la criminalité en Italie ou en Espagne. On n'envisage ici que la criminalité légale : que prouve-t-elle ? Les pouvoirs humains ne constatent que peu de chose. La balance des hommes n'est pas celle de Dieu, nous le rappelions tout à l'heure ; et les fautes les plus graves, celles qui entraînent le plus sûrement la ruine des âmes devant Dieu et la ruine des sociétés dans l'histoire, ne sont pas celles que réprime la loi. La *delinquenza* particulière à l'Italie et à l'Espagne atteste une fausse idée de l'honneur, un reste d'habitudes guerrières ou de mépris de la vie, une misère plus grande, bien plutôt qu'une radicale perversion des cœurs. L'Italie ne connaît pas l'alcoolisme. On lui reproche son érotisme ; mais les ravages de l'érotisme lui-même ne sont pas comparables à ceux de l'alcoolisme. Et puis, l'immoralité italienne ou espagnole est surtout affaire d'entraînement, folie du cœur ; il y entre quelque psychologie, et le retour suit de près la faute ; l'immoralité germanique ou anglo-saxonne n'est que brutale et grossière, affaire animale, prostration totale de l'âme humaine dans la matière. L'Italie compte, à chiffre égal de population, seize fois plus d'homicides que l'Angleterre, neuf fois plus que la Belgique, cinq fois plus que la France, deux fois plus que l'Espagne elle-même : mais l'homicide légal et violent est-il le seul que proscrive le cinquième précepte du Décalogue ? Et de cette statistique songerez-vous seulement à conclure que l'Angleterre professe pour la vie et la personne humaine un respect seize fois plus grand que l'Italie ou trois fois plus grand que la France ? D'ailleurs, aux Etats-Unis, pays donné comme type d'anglo-saxonnisme, les homicides sont *deux fois plus nombreux* qu'en Italie même ; et l'on ne songe pas, et nous ne songeons pas à en tirer aucune déduction contre les Etats-Unis, — pas plus que nous ne voulons tirer avantage pour l'Italie de la statistique des *vols* (légaux) qui est dans ce pays de 2444 par million d'habitants contre 2608 en Angleterre et 4236 en Ecosse, — ni non plus de la statistique des *naissances illégitimes*, qui est en Italie de 73 pour mille, tandis qu'en Saxe Royale elle monte à 127, en Suède et Danemarck à 101 : nos confrères savent très bien qu'en certaines régions de montagnes, de mœurs simples et chrétiennes, le taux des naissances illégitimes est beaucoup plus élevé qu'en des régions plus cultivées et d'où tout sens moral a disparu... Un crime, en revanche, que nous qualifierions plus sévèrement que les précédents (d'accord en cela avec l'Eglise, qui le frappe de peines particulières), et qui révèle un affaissement tout autrement profond et irrémédiable du sens moral, c'est le *suicide*, dont le taux est relativement peu élevé en Italie, 45 par million d'habitants, contre 166 en Prusse, 198 en Würtemberg, 392 en Saxe Royale. Enfin, l'un des signes les plus certains qui permettent d'établir la moralité d'un pays, c'est la stabilité de la famille : or, en Italie comme en Espagne, les mariages sont féconds (38 pour 1000 en Italie, 36 en Espagne ; l'Angleterre en dix ans a passé du taux de 36,3 à 30,8 ; l'Allemagne est à 36 ; la France à 22 ! Voir là-dessus et sur la stérilité volontaire en pays protestants notre dernière Causerie, p. 213-214 [1]). En Italie le fléau de la stérilité volontaire est presque inconnu, l'autorité des parents respectée ; le lien qui unit entre eux les divers membres de la famille est très fort, le divorce très rare (en 1885, 3902 divorces en Prusse sur 230,707 mariages ; 556 divorces en Italie sur 233,931 mariages). Le divorce n'existe pas en Espagne, qui est à peu près le seul pays d'Europe

[1] Un de nos meilleurs économistes catholiques, M. Delaire (*Revue de Lille*, juin 1901), constate que, « en fait, comme régime uniforme et absolu, *le partage forcé* semble toujours avoir été une *mesure politique destinée à détruire une caste.* »

Ainsi, déjà les lois de Manou, dans l'Inde, prescrivaient la division des successions aux castes inférieures et vaincues. — Les Anglais en 1703 l'imposent aux catholiques d'Irlande, tandis que les protestants conservaient la liberté testamentaire. — Des exemples analogues en Turquie et en Russie. — Mais, ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est cette lettre de Napoléon à son frère Joseph, créé par lui roi de Naples :

« Etablissez le Code civil à Naples : tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire en peu d'années, et ce que vous voudrez conserver (par des majorats) se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil. »

Qu'une race ait fait peser sur *toutes* ses familles cette loi d'uniforme destruction, et depuis plus d'un siècle, c'est un phénomène stupéfiant : seule au monde la France s'est ainsi suicidée.

Ailleurs, chez divers peuples et à différentes époques, on a vu apparaître l'usage des partages égaux, mais pour un temps, et corrigé par les mœurs (comme en Belgique, en Hollande, dans la Prusse Rhénane, tous pays soumis au Code Napoléon) ou par les atténuations qu'apportaient la distinction des acquêts et des propres, la dévolution par souche et surtout la grande liberté laissée aux arrangements stipulés par contrat de mariage.

A l'heure actuelle, partout (même en France dans les classes éclairées) on signale une tendance à se rapprocher d'une liberté testamentaire plus complète. L'Allemagne a institué une grande enquête sur le régime successoral dans les diverses régions de l'Empire, et le résultat en a été un intense mouvement en faveur de l'*Anerbenrecht* (indivisibilité du bien de famille) surtout dans les provinces jadis soumises au Code Napoléon (Posen et Rhin) : aussi le nouveau Code allemand, entré en vigueur en 1900, consacre-t-il l'*Anerbenrecht* là où il existe et permet-il de l'étendre là où la tradition le demande (en 1901 le gouvernement prussien en a proposé l'introduction dans la province de Westphalie et en divers cercles rhénans). — En Belgique, le ministre de l'agriculture, baron van der Bruggen, a attaché son nom à la loi de 1900, qui protège les petits domaines ruraux contre la division et l'émiettement. — En Espagne, le nouveau Code fixe la légitime à un tiers, le père pouvant librement disposer du second tiers (et même du troisième, mais alors seulement entre les enfants). — Les Républiques de l'Amérique du Sud et le Mexique, qui, dans le premier quart du siècle écoulé, avaient des législations assez restrictives, évoluent de plus en plus, les unes après les autres, vers le régime de la liberté testamentaire entière dont les Etats-Unis leur donnent le puissant exemple. — Notre Canada a pris au Code français ses règles sur les obligations et les contrats, et aux coutumes anglaises la liberté de tester.

où la législation civile du mariage soit en harmonie avec la loi divine et avec les prescriptions canoniques.

XIII. — Faut-il s'attarder au reproche qui est fait aux nations latines de ne pas savoir coloniser ? Comme si les Romains, peuple de race latine apparemment, n'avaient pas été les premiers colonisateurs du monde ! Avant l'Angleterre, la France a eu, elle aussi, ses beaux jours de colonisation ; et même en ce siècle, si réfractaire qu'il soit, et pour diverses causes, à l'émigration, n'a-t-elle pas su se créer un magnifique empire colonial qui est peut-être bien l'une des fortes raisons pour lesquelles les Anglo-Saxons s'acharnent tant à la dénigrer ? S'imagine-t-on que le Canada eût cessé de prospérer s'il fût resté nôtre, et voit-on que les vieux Français s'y montrent inférieurs aux Anglo-Saxons ? Avant l'Angleterre aussi, l'Espagne s'était vantée de ne pas voir le soleil se coucher sur son Empire ; et étaient-ils donc de race saxonne, ces Portugais qui doublaient le cap de Bonne-Espérance, fondaient Malacca, le Singapore en ce temps-là des néo-latins, et couvraient de leurs comptoirs les Indes aujourd'hui anglaises ? Sont-ils de race latine, ces Allemands qui ont attendu jusqu'à la génération actuelle de songer à coloniser et qui d'ailleurs y ont échoué avec la solennité que l'on sait ? C'est qu'il y a colonisation et colonisation ; et les procédés de colonisation employés par les races germaniques ou anglo-saxonnes (décrits longuement ici en 1898 et 1899) n'ont rien à voir avec la civilisation et ne sont pas de ceux qui créent des liens solides et humains entre gouvernants et gouvernés. La France et l'Espagne ont perdu leurs colonies dans des guerres malheureuses ou à la suite d'insurrections fomentées artificiellement du dehors ; l'Angleterre a perdu la fleur de ses colonies à la fin du XVIII[e] siècle, et elle est en train de perdre aujourd'hui celle qu'elle regarde comme la plus précieuse, étant la route des Indes, dans des luttes où elle a le talent unique (et que personne ne lui envie) de réaliser contre elle l'unanimité du sens moral de tous les peuples[1].

Après cela, nous ne songeons pas à justifier la politique suivie par l'Espagne dans ses colonies, pas plus que celle que nous suivons dans les nôtres. L'Espagne a failli à sa mission. Le fonctionnarisme politicien révolutionnaire, si funeste à la mère-patrie d'Europe, faisait tout autrement rage encore à Cuba et aux Philippines. La guerre de 1898 a été pour l'Espagne une leçon (ce qui n'implique point que le succès final soit une absolution des agissements américains) ; mais nous avons la ferme confiance que dans un demi-siècle d'ici, les défaites espagnoles apparaîtront « triomphantes à l'envi des victoires » et comme une miséricordieuse conduite de la Providence. L'Espagne y a perdu ses colonies et beaucoup d'argent, mais elle y a perdu aussi beaucoup d'illusions ; et cette dernière perte est un gain précieux, si la nation cesse de rêver à l'impossible pour courir au possible. Débarrassée du poids mort de ses colonies, il faudra bien qu'elle cherche à faire de l'Espagne même la grande ressource des Espagnols ; et elle s'y est mise avec une ardeur que tout le monde a admirée à l'Exposition parisienne de 1900. (*Historisch-politische Blätter*, 1900, t. CXXVI, p. 116). La Catalogne surtout et la Biscaye, puis Valence et Alicante donnent l'exemple d'un développement économique et d'un

[1] La plus grande puissance colonisatrice du moyen âge, Venise, n'était pas sans analogie avec l'Angleterre. « Les Vénitiens, dit M. R. de Maulde La Clavière, comme qualités et comme défauts, représentaient assez bien alors (au XVI[e] siècle) le personnage que le monde latin attribue maintenant aux Anglo-Saxons : énergie physique, activité pratique, humeur envahissante. » (*Saint Gaëtan*, p. 123). Venise disparut subitement, d'un trait de plume de Bonaparte, sans que personne y prît garde, sans qu'aucune sympathie s'éveillât pour elle : voit-on qu'il en puisse être de même pour la France ou pour l'Espagne ?

Une réflexion encore : pas plus en fait de commerce qu'en fait de procédés colonisateurs, l'Angleterre n'a trouvé que les traditions de Venise, pays latin ou tout au moins latinisé (slave d'origine), fussent à dédaigner. C'est de Venise et de sa rivale Gênes que nous sont venues la banque (invention italienne qui a si merveilleusement fleuri en terre anglo-saxonne), la lettre de change, la généralisation du crédit, que les Anglais de ce temps-là ne connaissaient guère !

Encore une fois, toutes ces choses, toutes ces hausses et baisses commerciales ou industrielles, sont des contingences qu'il ne faut pas juger au jour le jour. La route ouverte par Vasco de Gama il y a quatre siècles marqua le signal de la déchéance de Venise. La route de Suez au XIX[e] siècle enleva à Liverpool son monopole de convoyeuse des deux mondes et rendit ou donna la vie aux grands ports méditeranéens, Odessa, Trieste, Gênes, Marseille, Barcelone (*Ami* 1899, p. 974) ; — et voilà qu'aujourd'hui le chemin de fer projeté du Bosphore au golfe Persique (dont il ne reste plus à construire que le tronçon Konieh-Bassorah, confié à un syndicat franco-allemand) va produire une révolution économique analogue à celle qui suivit la découverte de Vasco de Gama, et sinon ruiner, du moins fort atténuer l'importance d'Alexandrie et de Port-Saïd comme lieu de transit entre l'Europe et les Indes. Ce jour-là l'Asie antérieure héritera de la fortune de l'Egypte ; le Tigre et l'Euphrate verront refleurir sur leurs rives la splendeur des civilisations disparues, et le chemin de fer du XX[e] siècle refera la route des caravanes qui, dans les temps antiques, mettait en communication les jeunes civilisations européennes avec les vieilles civilisations d'Asie.

Quelle perspective ! et ne croyez-vous pas que dans les desseins de Dieu tout cela est intimement lié et subordonné au puissant mouvement d'union des Eglises que Léon XIII active avec une si belle confiance ? Nous vivons parmi ces choses et les voyons de trop près pour en embrasser l'ampleur ; nos petits-neveux les contempleront de haut, dans leur rayonnement providentiel et dans leur rapport avec les destinées de l'Eglise, comme nous faisons, nous, pour les grands Empires antérieurs à Jésus-Christ, si florissants pendant des siècles, puis écroulés les uns sur les autres, la petite civilisation juive restant seule en possession des promesses de l'avenir.

Ce nouveau chemin de fer asiatique doit avoir comme point terminus KOUÉIT, ville maritime d'environ 20,000 âmes, près de l'embouchure du Chatt-el-Arab, hier encore inconnue et bruyamment révélée au monde depuis un an par l'ambition de l'Angleterre qui veut mettre la main dessus et tenir la clef de la nouvelle voie transcontinentale des Indes, comme elle tient déjà Alexandrie et le Cap, clefs des voies maritimes.

relèvement comparables à celui de la France au lendemain de la paix de Francfort. Les Espagnols jusqu'aujourd'hui ont beaucoup émigré, et l'émigration diminue notablement le taux d'accroissement de la population ; mais, que les conditions économiques s'améliorent, que la construction rapidement menée de voies nouvelles de communication facilite la circulation des produits, et vous verrez se repeupler avec rapidité cette terre qui eut jadis quarante millions d'habitants. Un peuple fécond ne saurait être considéré comme en train de disparaître. Et puis, presqu'île dégagée qui s'avance hardiment au milieu des deux mers, entre l'ancien monde et les jeunes civilisations d'Amérique ou les civilisations futures d'Afrique, la position géographique de l'Espagne est trop belle pour ne pas produire un jour, par le commerce et la navigation, une renaissance de prospérité. Les sectes ont pu retarder l'accomplissement des desseins de la Providence ; mais les nations catholiques sont guérissables, et le catholicisme a fait à l'Espagne un passé trop idéalement beau pour que l'on ne doive pas envisager avec confiance l'avenir. Et déjà les années de guerre à Cuba ont fait éclater aux yeux de tous ce qu'il y a de solide dans le patriotisme espagnol, qui est pour le peuple une vraie religion, qui n'a rien d'un chauvinisme inquiet et bruyant, qui aux heures critiques n'a cessé de se révéler puissant, indomptable, sublime comme aux jours de Napoléon, — un patriotisme qui est, suivant le mot de Camoëns, « non pas mû par un prix vil, mais élevé et comme éternel », *não movido de premio vil, mas alto e quasi eterno.*

XIV. — Enfin, qui ne touche du doigt ce qu'il y a de vain à imputer aux races latines ce qui se passe dans l'Amérique du Sud ? Cette Amérique fut autrefois à l'Espagne ou au Portugal ; mais aujourd'hui, en quoi continue-t-elle de mériter le nom d'Amérique espagnole ou d'Amérique latine ? Combien y reste-t-il d'Espagnols ou de Portugais de sang pur, ou même de sang mêlé ? Africains et Indiens sont en majorité ; et ce qui reste d'éléments blancs se mêle tous les jours d'apports français, anglais ou allemands. Les Allemands surtout émigrent en telle affluence que l'on parle déjà d'une mainmise de la race germanique sur le Brésil économique. On n'émigre d'ailleurs dans l'Amérique du Sud que pour y faire fortune ; et des gens qui ne songent qu'à faire fortune ne sont pas de bons colonisateurs. Il faut dire aussi que les conditions climatologiques sont déplorables et ne permettent pas, sauf sur les hauteurs, la propagation de races européennes dans leur pleine vigueur physique et mentale. Avec cela, on comprend que le régime politique soit exécrable et que les sectes aient trouvé dans ces régions un formidable bouillon de culture. Les présidents de républiques y exercent une autocratie plus absolue que le tsar de toutes les Russies, en ce sens qu'ils sont à l'abri des importunités et de l'influence de la censure européenne : « Le personnel administratif, dit M. Child, est uniquement composé de leurs créatures... ; chaque république, le plus souvent, n'est une république que de nom ; en réalité, c'est une oligarchie de gens qui font de la politique un commerce. »

Soumises à ce régime, jetées en proie à tous les agitateurs, exploiteurs, politiciens d'aventure, les races anglo-saxonnes et germaniques eussent-elles été d'un plus bel exemple que les républiques de l'Amérique latine ? Lisez ce que Henri Heine nous prophétise de la future Révolution allemande, auprès de laquelle notre 93 n'aura été qu'une idylle ; et voyez si les horreurs de la *Conquête jacobine* de Taine se peuvent comparer au déchaînement hideux d'orgie sanglante qui sévit sur l'Angleterre au XVIIe siècle à la suite de la Révolution et dont ce même Taine donne une peinture si réaliste et si répugnante au tome III de son *Histoire de la littérature anglaise* [1].

Les Américains du Sud eux-mêmes excusent leur régime de bouleversements en prétendant qu'ils en sont où en était l'Europe elle-même jadis en sa période de révolutions et de guerres : ont-ils tellement tort ? Ils disent que, si les luttes européennes n'ont pas pris plus souvent la forme de guerres civiles et sociales, c'est parce que l'on était maintenu dans l'union par la crainte de l'étranger et sans cesse empêtré dans les querelles internationales. Et aujourd'hui encore, quel spectacle que cette Europe tout entière sous les armes, dépensant en vue des exterminations futures le meilleur de ses ressources ! Nous Européens, nous vivons parmi cette horreur du militarisme, nos

[1] En France on apaiserait la populace par les mots d'humanité et d'honneur ; en Angleterre il faudrait lui jeter de la viande crue, disait un homme d'Etat anglais (dont Taine ne cite pas le nom).

Il faut lire, au chapitre de Taine sur la *Restauration* anglaise (règne de Charles II), ce que fut l'Angleterre débridée par la Révolution : il y a là des types inouïs d'obscénité froide, correcte, de fange étalée non dans un moment de folie mais comme l'assiette naturelle de l'humanité (Rochester, Wycherley surtout, « le plus brutal des écrivains qui aient sali le théâtre ») ; — ou encore, aux tomes VI, VII et VIII de Janssen, ce que devint l'Allemagne littéraire, artistique et morale dans le siècle qui suivit la grande émancipation protestante. — C'est là qu'il faut aller pour voir jusqu'où peut descendre la bête humaine et jusqu'à quel point elle peut effacer tout vestige d'âme intelligente et libre. Les vilenies de la Renaissance italienne ou française nous semblent presque de l'idéal, en comparaison de ces choses. On est presque tenté de pardonner à Rabelais quand on sent la sève profonde de joie et de jeunesse virile qui regorge dans ses ripailles ; jusque dans sa fange il roule un torrent d'idées et de fantaisies. L'Italien de la Renaissance est capable de tous les crimes ; c'est un bouillonnement inouï de passions dans ces âmes enfiévrées de paganisme, mais c'est aussi un bouillonnement merveilleux d'idées et d'idéal. Ames de débauche et de sang, oui, mais avec de superbes sursauts d'héroïsme et des rayonnements incomparables de repentir et de transfiguration. Méprisables ou terribles tant que vous voudrez, mais du moins l'admiration des siècles a trouvé où s'y prendre. — Les Anglo-Saxons démuselés, ce sont les ivrognes de barrière à qui vous demandez comment ils peuvent aimer leur petit bleu, et qui vous répondent que ça saoûle tout de même et qu'ils n'ont que cela d'agrément.

âmes y sont blasées ; mais qui nous dit qu'aux yeux de nos petits-neveux notre folie n'apparaîtra pas plus monstrueuse, plus inhumaine, plus dévorante que celle même de l'Amérique du Sud ? Ne versons-nous pas plus de sang, en somme, et ne prodiguons-nous pas plus d'argent et de forces vives en nos luttes ou en nos préparatifs de luttes insensées que les républiques américaines dans leurs révolutions intérieures, phénomènes de surface auxquels la généralité du pays reste dans le fond indifférente ?

XV. — On a parlé, de divers côtés, d'une sorte de mainmise des Etats-Unis sur l'Amérique du Sud. Il est certain que l'idée du pan-américanisme hante les esprits de l'Union ; mais de la coupe aux lèvres il y a quelque distance. C'est que l'Amérique du Sud n'est pas aussi près de l'Amérique du Nord qu'on le croit. Elle appartient au même continent ; mais en fait, elle est aussi près (et dans quelques-unes de ses parties, plus près) de l'Europe que des Etats-Unis. C'est une suite de la configuration du continent américain, qui est telle que son point oriental extrême, le cap San Roque, est à 2,600 milles plus à l'est que New-York : en sorte que les ports du Brésil, de l'Argentine et du Chili sont plus proches des ports de l'Europe méridionale et à peine plus éloignés de ceux d'Allemagne et d'Angleterre que de New-York. Pernambuco est à 3696 milles de New-York, et à 3867 milles de Plymouth, distances sensiblement égales.

De plus, il n'y a pas de communications maritimes directes, pas de lignes de vapeurs réguliers entre les deux Amériques : sur 1042 vapeurs entrés au port de Buenos-Ayres en 1898, aucun ne venait *directement* des Etats-Unis. En sorte que la voie la plus rapide de Buenos-Ayres à New-York est de passer par l'Europe ; et c'est en effet le chemin qu'ont pris les délégués argentins pour se rendre aux Congrès pan-américains de Washington il y a dix ans et de Mexico l'hiver dernier.

La création de services réguliers et rapides entre les deux Amériques amènerait-elle un grand développement des relations commerciales ? On en peut douter. Trop de raisons tendent à diriger le commerce de l'Amérique du Sud vers l'Europe. C'est avec leur pays d'origine que sont naturellement portés à commercer les immigrants européens établis dans ces régions. De plus, c'est avec des capitaux européens, et pour la majeure partie avec des capitaux anglais, que l'Amérique du Sud a construit son outillage économique. On évalue que l'Angleterre a avancé cinq milliards à l'Argentine, à peu près autant au Brésil, deux milliards au Chili. Il faut payer au moins les intérêts de ces sommes ; or, ces pays ne peuvent le faire qu'avec leurs produits naturels, qui trouvent des débouchés assurés en Europe et qui n'en ont pas aux Etats-Unis, protectionnistes outranciers pour certains articles (par exemple pour les laines et les peaux).

Dans ces conditions, le gigantesque chemin de fer pan-américain projeté de New-York à Buenos-Ayres et Valparaiso n'a pas grand avenir. La longueur totale en serait de 16,500 kilomètres, parcours dont les lignes existantes ne font pas même la moitié (7500 kilomètres) : resterait à construire 9000 kilomètres, coût 900 millions de francs. (Voir *Ami* 1899, p. 976). Où les capitaux engagés prendraient-ils leur rémunération, puisque le commerce a si peu de chances de se développer entre les deux Amériques et qu'en tout cas il préférerait nécessairement la voie d'eau, incomparablement moins coûteuse ?

Aussi comprend-on facilement que les deux Congrès pan-américains, — « Conférences internationales américaines, » — réunis, le premier à Washington (hiver de 1889 à 1890), le second à Mexico (hiver de 1901 à 1902), n'aient pu aboutir à grand'chose. Les intérêts sont trop divergents ; et toutes les utopies d'union douanière pan-américaine échouent devant la réalité des choses. On s'est borné à formuler des vœux relatifs à la création d'une banque internationale américaine, à la simplification possible des formalités douanières, à l'étude de la construction du grand chemin de fer pan-américain, etc.

On avait abordé, dès le Congrès de 1890, la question de l'*arbitrage obligatoire* dans les litiges sans cesse renaissants entre Républiques américaines ; mais l'on a vite reconnu que l'on se heurterait à des impossibilités. — Et ce qui s'est passé depuis, lors du conflit anglo-vénézuélien en Guyane, n'est pas pour accroître la confiance des Américains du Sud en leurs voisins du Nord. Le conflit, pendant depuis l'origine entre le Vénézuéla et l'Angleterre, avait abouti, en 1894-1895, à des bagarres où furent maltraités des agents anglais. Aux sommations de lord Salisbury, les Vénézuéliens opposent l'appui des Etats-Unis, qui invoquaient la doctrine de Monroë. Tout le monde se rappelle qu'il y eut un instant menace de guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Puis, l'apaisement se fit ; des pourparlers finirent par amener le pacte d'arbitrage du 2 février 1897 : chaque nation devait être représentée par deux arbitres, qui furent, pour l'Angleterre, deux Anglais, et pour le Vénézuéla, deux citoyens des Etats-Unis. La sentence fut rendue le 3 octobre 1899 : elle ouvre l'Orénoque, fleuve vénézuélien (et l'une des trois principales portes fluviales de l'Amérique du Sud), tout grand à la navigation, même aux contrebandiers ; et pour ce qui est du terrain contesté, elle laisse au Vénézuéla une enclave insignifiante, 21 p. 100, et attribue à l'Angleterre le reste, 79 p. 100, 150,000 kilomètres carrés, tout le bassin de l'Essequibo, la région des forêts et des mines d'or ! — Par où l'on put voir une fois de plus que, si Jonathan et John Bull se montrent quelquefois les dents (qu'ils ont longues), ils se retrouvent toujours d'accord à l'heure

attendrissante des règlements de comptes. — Le Vénézuéla se consola par une nouvelle révolution.

Ces visées des Américains du Nord sur le Sud ont été assez intermittentes au cours du XIXe siècle. Jonathan n'est pas à cheval sur les principes ni sur le droit, encore moins sur le sentiment. Si ses intérêts lui semblent engagés, il entre bruyamment en scène ; sinon, il ferme l'œil et s'endort.

Quand les colonies espagnoles d'Amérique se sont affranchies au début du XIXe siècle, elles n'ont reçu aucune aide officielle des Etats-Unis, qui pour la première fois en 1822 se décident à reconnaître comme Etats indépendants les gouvernements révolutionnaires aux prises depuis plus de dix ans avec les forces espagnoles.

En 1823, menace d'intervention européenne. Ferdinand VII d'Espagne, rétabli sur son trône par nos troupes, réclame notre appui pour ramener à l'obéissance ses colonies révoltées. Les Etats-Unis se sentent en danger ; si les colonies espagnoles retombent sous le joug, cet exemple n'encouragera-t-il pas l'Europe à attenter à leur liberté à eux ? D'où le célèbre message du 2 décembre 1823, où Monroë déclare que « *les Etats-Unis ne pourraient voir l'intervention d'une puissance européenne en vue d'opprimer les gouvernements américains qui avaient proclamé et réussi à maintenir leur indépendance, que comme la manifestation d'une disposition hostile à leur propre égard.* » Devant cette déclaration et devant l'attitude de l'Angleterre, la Sainte-Alliance abandonna ses projets ; les Etats-Unis avaient sauvé d'un péril imminent, au nom de leur sécurité personnelle, les Républiques sud-américaines.

La « doctrine de Monroë » était doctrine de circonstance, comme toutes les doctrines américaines. De 1825 à 1845, les Etats-Unis font preuve d'une profonde indifférence vis-à-vis du Sud. En 1831, l'Angleterre met la main sur les îles Falkland, autrefois à l'Espagne : les Argentins, héritiers de l'Espagne, protestent, mais réclament vainement l'intervention des Etats-Unis. Ceux-ci font de nouveau la sourde oreille quand le Brésil les appelle au secours de l'Uruguay. Même mutisme en face des empiétements successifs de l'Angleterre sur le territoire du Nicaragua, de 1835 à 1848. — Par contre, l'Amérique latine décrétant l'abolition de l'esclavage, les grands propriétaires esclavagistes de l'Union se sentent menacés, et les Etats-Unis s'annexent, sans autre formalité, le Texas (province mexicaine) en 1835, puis, en 1848, à la suite d'une guerre, les immenses provinces du Nouveau-Mexique et de la Californie supérieure.

Dix ans plus tard, le président Buchanan projetait l'établissement d'un protectorat sur les provinces mexicaines septentrionales, avec droit d'entrer en cas de nécessité sur les territoires du Mexique, du Nicaragua et de la Nouvelle-Grenade pour défendre les personnes et les biens des citoyens américains : c'eût été la dictature sur toute l'Amérique centrale. — Survint alors la guerre de Sécession (1861-1865), qui fit diversion à ces vastes ambitions ; la paix conclue, les Etats-Unis obligèrent Napoléon III à retirer nos troupes du Mexique et à laisser les Mexicains libres de choisir la forme de leur gouvernement (exécution de l'empereur Maximilien, 19 juin 1867).

Depuis, le gros de leurs efforts s'est porté sur Cuba, à la faveur des insurrections de 1868-1878, puis de 1895-1898. On sait ce qui est arrivé, et la fièvre de mégalomanie qui a semblé s'emparer un instant des Etats-Unis. Pour un peu, ils auraient répété en chœur avec M. Olney, que « les Etats-Unis sont aujourd'hui pratiquement souverains sur le continent américain. » Non, nous n'en sommes pas là. Il est possible que la construction du canal interocéanique, abandonnée désormais à leur libre initiative par l'Angleterre (traité Hay-Pauncefote, 1901), amène un protectorat plus ou moins déguisé de leur part sur les petits Etats de l'Amérique centrale ; il est possible que d'ici à peu, ce qui reste d'Antilles européennes passe sous leur domination [1]. Mais, nous l'avons dit, avec l'Amérique du Sud la divergence d'intérêts

[1] On sait que ce vient d'être fait pour les Antilles danoises. Le Danemark a consenti (avril 1902) la vente aux Etats-Unis des trois îles qu'il possédait depuis 1671 : Saint-Thomas, Saint-Jean et Sainte-Croix (superficie totale, 310 kil. carrés ; population, 32.786 habitants). Seulement des stipulations solennelles s'opposent à ce que les Antilles danoises soient cédées sans le consentement des habitants, c'est-à-dire sans un plébiscite. Effectivement, malgré le vote presque unanime du Folkething danois (ou Chambre issue du suffrage populaire) autorisant la vente des Antilles, le Landsthing (ou première Chambre) vient de décider (24 avril 1902) l'ajournement de toute solution définitive jusqu'à ratification plébiscitaire. Or, aux Antilles danoises, nègres et blancs ont les mêmes droits politiques : les blancs, gens de négoce, sont pour l'annexion aux Etats-Unis ; mais ils ne représentent que 15 °/₀ de la population totale, et si le plébiscite embrasse aussi les nègres, il est sûr qu'il sera contraire à l'annexion, vu l'extrême répugnance des gens de couleur à accepter la domination dure et méprisante des Américains du Nord.

A propos de ce mépris des Yankees pour les noirs, on se rappelle la grosse émotion que souleva cet hiver la nouvelle de la réception de M. Booker Washington par le Président Roosevelt. Cet homme était un noir, et sa réception par le Président apparaissait comme un événement auprès duquel l'entrée de M. Millerand dans un ministère bourgeois n'était plus que bagatelle. C'est qu'en effet, si le mouvement abolitionniste d'il y a cinquante ans (rappelez-vous la *Case de l'oncle Tom*) a réussi à émanciper les noirs, il ne leur a pas donné vraiment droit de cité ; il les a fait entrer dans la loi, mais non dans les mœurs. Le succès du livre où M. Booker Washington vient de nous livrer l'histoire de sa vie *(Up from Slavery, La Montée du fond de l'esclavage)* est peut-être l'un des premiers symptômes de leur entier affranchissement et comme leur lettre de naturalisation : on mesure, au cours de ce récit, l'immensité du progrès accompli. Booker W. a fondé, à Tuskegee, une école de nègres qui a donné déjà d'heureux résultats. Quatorze cents nègres étudient là ; la Bible et l'Evangile tiennent dans leur formation une place grande et salutaire, mais qui le serait de façon beaucoup plus efficace, si, dans le désarroi religieux des Etats-Unis, Tuskegee n'avait refusé de s'agréger à une Eglise quelconque. (Voir Augustin Léger, *Le relèvement des nègres aux Etats-Unis, à propos d'un livre*

est trop forte, et les belles idées pan-américanistes se briseront toujours contre la réalité des choses. Et puis enfin, est-il donc impossible que les Républiques du Sud, laissant leurs querelles intestines et leurs rivalités, retrouvent, avec la réforme ecclésiastique inaugurée par Léon XIII, la stabilité politique qui éleva si haut la France au lendemain du Concile de Trente et des guerres de religion, et parviennent à constituer dans ces régions merveilleusement riches des nations puissantes, capables de contrebalancer l'Amérique anglo-saxonne ? *(Revue de Paris,* 15 août 1901, *Italiens et Français en Argentine,* par Emile Daireaux ; 15 janvier 1902, *Panama,* par Victor Bérard ; 1er mars 1902, *Les Etats-Unis et l'Amérique latine,* par Achille Viallate) [1].

XVI. — Un des grands coups dont les nations catholiques ont été victimes au cours du XIXe siècle, ce fut Sadowa. Sadowa avait été préparé de longue main par les sectes ; et les sectes l'exploitèrent avec une activité dépourvue de toute vergogne, dans la politique intérieure de l'Autriche comme dans la politique générale européenne. Eurent-elles un rôle dans la journée même de la bataille ? (3 juillet 1866).

On a parlé de trahison ; mais on en parle volontiers à propos des grands désastres. Une commission d'enquête a fonctionné à Vienne quatre mois durant (juillet-novembre 1866), sur « la manière fâcheuse dont Son Excellence (le général en chef autrichien Benedek) avait rempli les fonctions qui lui étaient confiées. » Que découvrit la commission ? Le secret n'en a jamais été publié. Le 8 décembre, l'enquête fut déclarée close ; et le lendemain, la *Wiener Zeitung,* journal officiel de la cour, dit que « Benedek avait trahi toute la confiance de son souverain et que sa réputation militaire était annihilée devant les contemporains et devant la postérité. » Benedek passa le reste de ses jours dans la retraite, et mourut le 27 avril 1881.

Il avait brûlé tous les documents relatifs à la guerre de 1866. Seulement il laissait un testament et divers papiers de famille, lettres à son épouse,

publié récemment en Amérique par un noir : Correspondant du 10 février 1902).

Cette question du relèvement des nègres, même en dehors de toute considération religieuse, mériterait de préoccuper au premier chef les gouvernements. Car les pessimistes ne manquent pas qui prévoient que les noirs, qui se multiplient avec une effroyable rapidité, de plus en plus conscients de leur unité et de leur puissance solidaire, élimineront ou absorberont peu à peu les blancs des Etats du Sud, pour constituer, des Carolines au Mississipi, un gigantesque empire, plus barbare et plus redoutable que n'en ont jamais connu les ténèbres de l'Afrique.

[1] Les Américains du Nord se livrent à des exercices prophétiques d'un autre genre et tout à fait réjouissants. Témoin ce journaliste new-yorkais, M. Edgar Saltus, qui l'an dernier tirait l'horoscope des principales puissances mondiales et prédisait les grandes transformations qui se produiront vraisemblablement dans la politique universelle au cours du XXe siècle.

Le XXe siècle, disait-il, sera le siècle des confédérations et marquera la chute définitive de l'Angleterre, tandis que la Russie et les Etats-Unis verront s'agrandir presque démesurément leur territoire.

En l'an de grâce 2001, l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ne formeront qu'une immense confédération sous le nom de : *Etats-Unis des trois Amériques,* avec le Canada, les Philippines, le Groënland et les terres inexplorées du septentrion.

A côté de cet immense territoire, l'Empire britannique aura l'air d'une république naine. Londres assistera à l'expansion de New-York, qui dans cinquante ans pourra rivaliser avec la grande métropole d'aujourd'hui. Et dans cent ans, San Francisco éclipsera les deux grandes cités et deviendra la « ville impériale de l'univers. »

En 2001, Albion sera à l'arrière-ban des nations ; elle devra céder le pas à l'Italie, qui fera partie de la confédération latine, et à l'Allemagne, qui fera partie de la fédération teutonne.

Enfin, en 2001, toute l'Afrique ne sera qu'une immense république. L'Australie également. La Russie aura conquis les Indes et annexé toute l'Asie, la Turquie, les Balkans, la Suède et la Norvège.

Ita M. Saltus. Un fait qui semble plus positif et plus rapproché de nous, c'est qu'en 1903 expirent les traités de commerce des Etats-Unis avec la plupart des nations européennes, et que l'empereur d'Allemagne, d'accord avec l'Autriche et l'Italie, agite beaucoup les chancelleries pour en empêcher le renouvellement, proposant d'y substituer un *Zollverein* européen qui serait le point de départ de la guerre commerciale la plus gigantesque de l'histoire du monde, mais qui paraît absolument nécessaire si l'Europe veut sauver quelque chose de son commerce et de son industrie. Les Américains dès aujourd'hui sont maîtres sur le terrain économique ; si on ne les arrête, ils absorberont tous les autres pays et resteront, non plus seulement maîtres, mais seuls au monde. Ceci demanderait des développements ; mais un instant de réflexion suffit à entrevoir quel immense avantage a sur ses rivales la nation qui possède à meilleur compte et en plus grande abondance la matière première et le charbon : or, les terrains carbonifères d'Amérique égalent presque en étendue ceux du vieux monde, et sur certains points ne semblent pas devoir être épuisés avant un millier d'années. Chez nous, il faut creuser des puits à plusieurs centaines de mètres ; là-bas, la houille bitumineuse se trouve tout près de la surface ; ajoutez de vastes gisements de lignite, des procédés d'exploitation plus économiques, ce qui fait que la différence moyenne dans les prix de revient du charbon, qui était il y a quinze ans de 20 centimes par tonne, est aujourd'hui de 75 centimes : en suite de quoi les Américains songent sérieusement à exporter leur charbon... (Voir les chiffres donnés ici en 1899, p. 974-981, et deux récents articles, tous deux intitulés *L'Américanisation de l'Europe,* par M. Ed. Reyer, *Revue Bleue* du 19 avril 1902, et par M. Augustin Léger, *Correspondant* du 25 avril 1902).

D'où ce cri de triomphe et d'insolence yankee, poussé par M. Frank A. Vanderlip (ancien secrétaire adjoint de la Trésorerie) dans le *Scribner's Magazine* de février dernier :

« Au point de vue industriel, il n'y a plus d'ancien monde ; il y a la *nouvelle Europe* et la *vieille Amérique* : la *nouvelle Europe,* pays dont on n'a pas développé les ressources, et où un champ d'action fertile s'ouvre à de hardis capitaines d'industrie ; l'*Amérique,* pleine de maturité, modèle des modernes méthodes industrielles, des idées mécaniques perfectionnées et d'un judicieux régime économique. »

Quant au *Zollverein* européen prôné par Guillaume II, il n'est pas une utopie. La France et la Russie, avec leurs tarifs protectionnistes, n'ont pas encore été envahies comme l'Allemagne et l'Angleterre par les produits américains. Une guerre de tarifs reste possible, mais il est plus que probable qu'elle sera préjudiciable aux puissances coalisées : l'Angleterre refusera d'entrer dans le nouveau Zollverein, et alors s'imposera la coalition des pays de race anglo-saxonne. Au Zollverein européen succédera le Zollverein anglo-saxon. Ce sera la grande guerre industrielle de l'avenir, précédant un autre conflit économique plus gigantesque encore : celui de la race blanche contre la race jaune !

Ainsi vaticinent les économistes qui argumentent comme s'il n'y avait pas de Providence, et n'entrevoient que conflits enragés des membres de la famille humaine comme si le Prince de la Paix n'était pas apparu en ce monde.

etc., qu'il avait fait promettre aux siens, sur son lit de mort, de ne pas publier avant vingt ans, et qui, les vingt ans révolus, viennent en effet de voir le jour. (*Benedeks nachgelassene Papiere*, recueillis par Henri Friedjung, préface de la comtesse de Saalburg, nièce de Benedek. Leipzig, Grühel, 1901).

Or, à l'aide de ces papiers, on essaie de tenter une réhabilitation de Benedek. (L. Delaporte, *Revue Bleue*, 7 septembre 1901). Les lettres à sa femme sont très touchantes, pleines de protestations d'innocence, de dévouement au souverain, etc. : cela porte peu. Ce qu'on fait sonner le plus haut, c'est une promesse qui vient de nous être révélée pour la première fois par le testament enfin publié du maréchal, promesse qu'il aurait faite le 19 novembre 1866 à l'archiduc Albert, à l'issue de l'enquête de la commission, « de se taire même dans l'avenir, et d'emporter toutes ses réflexions dans la tombe. » De quoi l'on conclut que l'enquête aurait été non seulement favorable à Benedek, mais aurait établi quelque chose comme la culpabilité ou au moins l'impéritie du gouvernement autrichien : celui-ci, atterré, aurait « arraché odieusement au loyalisme » de Benedek une promesse de silence qui mettait la couronne à l'abri mais emportait le déshonneur du malheureux soldat ! Et ainsi, dans toute cette affaire, le héros se trouverait être Benedek : et tous les autres, l'archiduc Albert, le baron Jean, l'archiduc Léopold, le général Clam-Gallas, l'empereur François-Joseph lui-même, tous lâches ou canailles ! — Tous sont morts (sauf l'empereur, que l'on ne s'attend pas à voir se commettre en ceci) ; l'allégation testamentaire de Benedek reste, jusqu'à nouvel ordre, invérifiable ; et, chose remarquable, les publicistes autrichiens ont fait sur ces documents si graves qui ont vu le jour à Leipzig un tel silence que l'on ne sait vraiment s'ils sont tombés sous des yeux autrichiens.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, même après cette publication, l'énigme de la nomination de Benedek en 1866 au poste de commandant en chef de l'armée autrichienne de Bohême, reste inexpliquée. L'Autriche avait à faire face à un double ennemi : la Prusse au nord, l'Italie au sud. Le plus dangereux des deux était évidemment celui du nord. Tout le monde savait que le plan élaboré par de Moltke comportait l'invasion de la Bohême par les troupes prussiennes. L'Autriche avait à leur opposer un homme de guerre de premier ordre, l'archiduc Albert (né en 1817, † 1895), fils de cet archiduc Charles qui avait un instant balancé la fortune de Napoléon, héritier lui-même des talents stratégiques de son père, à tous égards d'ailleurs l'une des plus nobles et des plus sympathiques physionomies militaires du XIXe siècle (en dépit des papiers posthumes de Benedek). De plus, l'archiduc avait l'avantage inappréciable de connaître à merveille le terrain de la lutte future : il avait plusieurs fois dirigé des manœuvres en Bohême, et longtemps même pris son quartier général à Olmütz en Moravie. Tout le désignait donc pour le commandement de l'armée du nord. — Benedek, au contraire, qui, sans approcher de la valeur militaire de l'archiduc Albert, était néanmoins très en vue dans l'état-major autrichien, Benedek, qui s'était distingué à Solférino, qui avait encore en mars 1868 son quartier général à Vérone, Benedek serait avantageusement opposé à l'ennemi du sud, beaucoup moins inquiétant que l'ennemi du nord.

Or, qu'arriva-t-il ? C'est qu'à Vienne, au mépris de tout bon sens et de toute logique, on intervertit les rôles : Benedek est inopinément rappelé de Vérone et mis à la tête de l'armée de Bohême, et l'archiduc Albert relégué sur le théâtre secondaire de la guerre, en Vénétie, où il cueille les lauriers brillants, mais trop faciles pour lui, de Custozza.

Comment expliquer une telle aberration ? Benedek ne semble pas avoir ambitionné le commandement en chef de l'armée de Bohême : « Il n'y avait pas un arbre ici, dit-il en quittant l'Italie, pas un repli de terrain dans ce pays, qui ne me fût connu ; là où je vais, tout m'est étranger. » — Il insinue, dans ses papiers posthumes, que l'archiduc Albert a été « fâcheusement impressionné » du « triste état de l'armée du nord, » et que, n'ayant pas voulu courir au-devant d'un désastre, il a envoyé (et la cour de Vienne de complicité avec lui) Benedek, quitte à l'accuser ensuite de trahison. Ce sont de ces insinuations qui ne tiennent pas debout, visant une figure aussi haute et aussi loyale que celle de l'archiduc Albert ; et de plus, si l'armée du nord était dans un si « triste état, » quelle sottise que de la priver du seul homme capable d'en tirer le meilleur parti possible ?

Benedek fut désigné, imposé à l'empereur par ce qu'on appelle l'opinion publique, par la presse ; et la presse, en Autriche plus qu'en pays quelconque du monde, c'est la franc-maçonnerie. Celle-ci escomptait-elle l'incapacité de son favori, ou sa trahison ? craignait-elle peut-être qu'une victoire d'archiduc ne rehaussât la popularité et l'autorité des Habsbourg, dont on avait juré l'abaissement ? Ces messieurs n'ont pas coutume de mettre l'univers dans leurs secrets.

Ce qui est certain, c'est que Benedek était cher aux sectes. Il était protestant. Il était magyar. On l'avait vu, chose inouïe en Autriche, refuser à ses soldats tout congé pour l'accomplissement du devoir pascal. Quand la bénédiction papale lui fut annoncée avant la bataille, il répondit : « Occupez-vous seulement que Dieu reste neutre ; pour le reste, je m'en charge ! *Sorget nur, dass Gott neutral sei, für das Uebrige werde ich sorgen !* [1] »

[1] On a souvent tronqué cette phrase en France. On a dit, sans faire allusion à l'annonce de la bénédiction papale, que Benedek, tout infatué de ses belles combinaisons, se serait écrié, dans un élan d'enthousiasme : « *Que Dieu reste neutre, je me charge du reste !* » La phrase même de Benedek, comme nous venons de la rapporter, a une tout autre saveur d'impertinence huguenote ou mécréante. (Voir *Historisch-politische Blätter*, 1868, t. LXII, p. 90 sqq.).

Après cela, nous n'avons pas à étudier ici par le menu l'impéritie dont Benedek fit preuve dans cette

Et en dehors de toute bénédiction papale, c'était un usage sacro-saint dans l'armée autrichienne que l'aumônier donnât sa bénédiction aux troupes avant la bataille : pour la première fois au matin de Sadowa la chose fut interdite par Benedek, sous prétexte que cela démoralisait le soldat et paralysait en lui la conscience de sa valeur propre !

XVII. — Une nouvelle correspondance du prince de Bismarck a vu le jour en Allemagne le 1er décembre dernier, par les soins de M. Horst-Kohl, éditeur déjà du *Journal* du prince en six volumes, de ses *Discours* parlementaires en douze volumes, de ses *Lettres* au général de Gerlach, et du *Guide à travers les Pensées et Souvenirs* du prince.

Le nouveau recueil, intitulé : *Anhang zu den Gedanken und Erinnerungen von Otto Fürst von Bismarck, — Kaiser Wilhelm I und Bismarck, Aus Bismarck's Briefwechsel* (Cotta'sche Buchhandlung, Leipzig et Berlin, 2 vol. in-8), comprend les lettres de Guillaume Ier à Bismarck de 1852 à 1887 et une correspondance de Bismarck où l'on trouve, outre cent quarante lettres environ du prince, force lettres importantes de Manteuffel, Arnim, Stolberg, Hohenlohe, Eulenburg, etc. [1]

Le *Correspondant* nous en a donné quelques-unes, d'où nous extrayons des renseignements piquants.

Celle-ci par exemple, du comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris après la guerre :

Le docteur Evans m'a confié que, dans ces derniers temps, un fait qu'il soupçonnait *(l'empoisonnement de Cavour à l'aide d'un cigare)* s'était trouvé absolument confirmé... Il croit aussi devoir conclure, d'après certains indices, que quelques fanatiques de sa religion (Evans est catholique) tenteraient volontiers la même opération sur Votre Altesse. Il m'a formellement prié de vous mettre en garde contre ce péril... « Est-ce que le prince de Bismark fume beaucoup ? » m'a-t-il demandé. Sur ma réponse affirmative, il déclara que, dans ce cas, le cigare de Cavour jouerait sûrement un rôle. Je remarque incidemment qu'en 1872, il était question de cigares empoisonnés, à Lisbonne, lors des deuils nombreux de la famille royale...

Ce dentiste parisien, si soucieux de la conservation de Bismarck et si flatteur pour les « fanatiques de sa religion, » est-ce gentil !

campagne de Bohême. Dans ses papiers posthumes, il rejette la faute sur ses subordonnés ou sur l'état-major de Vienne : c'est la tactique des écoliers pris en faute.

On sait que de Moltke avait réparti les troupes prussiennes en deux grandes armées, la première sous le commandement du prince Frédéric-Charles, devant opérer contre la Saxe royale et envahir ensuite la Bohême par le sud, — la seconde, sous la direction du prince royal, devant protéger la Silésie contre une diversion possible des Autrichiens et pénétrer ensuite en Bohême par le nord : — les deux armées, par une marche concentrique, tomberaient simultanément sur les flancs de l'armée autrichienne, plus forte que chacun d'eux, mais inférieure numériquement à ses deux adversaires réunis.

Plan très joli en théorie. — Mais, pratiquement, ne suffisait-il pas d'un retard de 24 heures, imputable à l'un ou à l'autre des deux généraux prussiens, pour que les deux gigantesques tenailles imaginées par de Moltke ne se rejoignissent pas à l'heure voulue et fussent brisées tour à tour sous les chocs successifs d'une masse formidable ? Comment Benedek, avec toutes les facilités d'écraser successivement les corps qui venaient s'offrir à ses coups, est-il resté une semaine entière dans l'inertie, laissant à l'ennemi tout le temps d'opérer sa concentration ? — Moltke a laissé entendre, après coup, qu'il n'a tant osé que parce qu'il savait à quoi s'en tenir sur l'impéritie de son adversaire : ceci dépasse la mesure, et c'est plus que de la témérité que d'escompter avec cette désinvolture des fautes qu'un éclair de bon sens ou un sage conseil donné à temps eussent fait éviter.

Le jour même de Sadowa, la bataille resta indécise jusqu'au moment (deux heures de l'après-midi) où le prince royal survint pour dégager son cousin débordé ; mais elle n'eût pas dû le rester si longtemps, écrit Charles Malo, « si l'ennemi ne s'était renfermé jusqu'au bout dans une attitude purement passive. »

Même après Sadowa, tout était-il perdu ? Ecoutez la relation de Moltke : « On n'était pas en mesure de recueillir les lauriers dont une lutte héroïque de neuf heures avait préparé la moisson. » Et ce n'est que le 6 juillet, trois jours après la bataille, qu'on apprend, « avec quelque certitude, » que la grande masse autrichienne s'est retirée dans la direction d'Olmütz : fort heureusement elle s'est mise ainsi elle-même hors de cause, on ne la rejoindra plus, et l'*opinion publique* de Vienne imposera une capitulation immédiate, cependant que les Allemands du Sud continuaient un mois durant une lutte désespérée sur la ligne du Main contre les troupes prussiennes.

Loisible à chacun de répéter que c'est le maître d'école prussien qui a gagné Sadowa. S'il y a contribué, en tout cas il n'a pas été seul.

Loisible au maître d'école prussien lui-même d'inviter ses petits Teutons à bénir Dieu qui a suscité une pléiade d'hommes « providentiels » pour réaliser l'unité allemande. — Ce qui fut vraiment « providentiel » en 1866, ce fut l'ennemi ! Et quatre ans après, en 1870, de Moltke et Bismarck ont rencontré un ennemi plus « providentiel » encore !

[1] Depuis, ont paru en outre, sur Bismarck :

1° La traduction française de *Bismarck et sa famille, Impressions et souvenirs (1846-1872)*, par R. de Kendell, traduit par E. B. Lang, in-8 de II-456 p., 7 f. 50, Paris, Ollendorff, 1902 ;

2° En allemand, *Bismarck als Künstler, nach den Briefen an seine Braut und Gattin*, par Th. Matthias, in-8 de 234 p. *(Bismarck artiste, d'après les lettres à sa fiancée et épouse)* : nous révèle un Bismarck poète, que l'idéal poursuit, que le monde réel fatigue, que le tracas des affaires énerve, que les conversations mondaines irritent, — un Bismarck qui ne songe qu'à oublier la politique et les hommes, se réfugier avec sa bien-aimée dans une vallée tranquille, s'étendre près d'un ruisseau qui chante et regarder le ciel, — mettre toute la nature en musique, interpréter comme un *ut majeur* de sa fiancée le gémissement du vent à travers les branches desséchées des tilleuls, ou comme un *ré mineur* les flocons de neige qui se pourchassent en tourbillons fantastiques autour des angles de la vieille tour, — communier à la nature en tous ses aspects et tous ses mystères, sous la grotte de Biarritz, ou sur le Rhin, au clair de lune, près de Bingen, en vue de la *Tour des Souris* qui rêve étrangement dans son île silencieuse et verte, ou dans la plaine hongroise au gazon dru, la plaine immense qui s'étend sans une ondulation sous le ciel et que parcourent en tous sens, au galop, des milliers de bœufs bruns et blancs et des chevaux au long poil montés par des bergers demi-nus qui brandissent comme des lances leurs bâtons noueux, — ou, près de Schaffhouse, rouler dans l'abîme avec les eaux tumultueuses du Rhin !...

Et les Allemands de s'extasier devant ces merveilles de « sensibilité » et de canoniser Bismarck type parfait d'humanité, à l'égal de Gœthe. Naguère chez nous M. Charles Benoist comparait Bismarck au *Prince* de Machiavel ; on le compare maintenant à Faust. Il fallait bien que le *Prince*, en se germanisant, prît quelque teinte de métaphysique et de poésie.

Mais, sans s'ingénier à trouver des points de comparaisons distingués, n'est-ce pas le cas simplement de répéter une fois de plus avec Pascal :

« Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige !... Qui démêlera cet embrouillement ?... Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même. Humiliez-vous, raison impuissante ; taisez vous, nature imbécile... »

Quatre lettres du cardinal de Hohenlohe au chancelier de fer. Nous sommes en plein Culturkampf. Ecoutez comment ce pauvre Hohenlohe, qui d'ailleurs n'a jamais passé pour complètement responsable de ses actes, prend gaiement son parti des férocités du Culturkampf, parle allègrement de la prison de l'archevêque de Posen à Ostrowo, réservant ses indignations ou ses mépris pour le Centre catholique. Il écrit de Rome à Bismarck, 5 mars 1876 :

Le cardinal Ledochowski est arrivé à Rome avant-hier ; il a obtenu le jour même une audience de Sa Sainteté, et la cour pontificale l'a reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Hier on l'a vu chez la princesse Odescalchi qui réunissait quelques personnes. Le cardinal a reconnu qu'il avait été fort bien traité à Ostrowo, que le gouvernement avait mis de beaux jardins à sa disposition, etc., etc. Il a ajouté qu'à Berlin les persécutions contre les catholiques allaient cesser, et que bientôt le prince chancelier ferait la paix avec l'Eglise. Je dis au très haut personnage qui me rapportait ces paroles : « Dans ce cas, on n'a qu'à envoyer le cardinal Ledochowski comme nonce à Berlin. — Ce serait tout de même aller un peu trop vite en besogne, me fut-il répondu. Mais il est certain qu'on est ici dans des dispositions plus douces, et aujourd'hui on ne prononcerait plus de discours ni d'allocutions contre ces *Prussiens.* » Je répliquai à mon interlocuteur : « Espérons-le... Il serait bon, cependant, de *mettre fin aux menées du Centre catholique*, de *donner aux évêques d'Allemagne des instructions pour qu'ils s'entendent partout avec le gouvernement*, et de fermer ici provisoirement les yeux sur ces négociations entre l'épiscopat et le gouvernement. » — On me fit entendre que ce conseil serait suivi. Le Vatican ira-t-il jusque-là ? C'est une autre question. De l'avis du haut personnage dont je vous parle, tout le mal vient du cardinal Reisach, qui excitait sans cesse le Pape et Antonelli contre « la Prusse », et qui a déposé tous les germes mortels si bien développés depuis.

Notez que cet Hohenlohe, si dévoué à « la Prusse », si hostile à l'archevêque de Munich (Reisach), était lui-même Bavarois !

Mais voici que Bismarck fait mine de tourner à droite et de s'orienter vers la paix religieuse. Pourvu qu'il n'aille pas trop loin dans les concessions ! Hohenlohe le met en garde contre les cléricaux ; de Rome, 26 novembre 1879 :

Certains *cléricaux intransigeants* espèrent que la Prusse laissera rentrer en contrebande les Jésuites avec le passeport suivant : « Entrée libre pour toutes les associations religieuses. »

Pourvu que les Jésuites ne soient pas nommés, on espère que la ruse réussira et que les Révérends Pères rentreront en Allemagne. Heureuse naïveté ! Mais il sera bon d'arrêter aux portes de la patrie allemande ce *fléau des nations.*

Hohenlohe ennemi des Jésuites, ennemi des catholiques de son pays, ennemi des cardinaux, ennemi du Pape et du Vatican : qu'aime-t-il donc dans l'Eglise ? Ecoutez-le un peu en veine de piété et voyez où vont les effusions de sa prière :

Que Votre Altesse me permette de lui envoyer mes meilleurs vœux pour le jour de sa naissance, écrit-il à Bismarck. Tout bon Allemand doit à cette occasion *remercier Dieu de vous avoir donné à la patrie*, et prier pour que vous viviez encore de très longues années et receviez d'abondantes *consolations après tant de soucis, de peines et d'épreuves.* Je le fais chaque matin ; mais, en cet anniversaire, je prierai pour vous avec une ferveur toute spéciale, et *je ferai dire des prières dans mon diocèse d'Albano.* Je vais y habiter fort longtemps. Je compte en effet *abandonner le Vatican à lui-même*, pour qu'il prenne peu à peu conscience de ses propres intérêts et se rapproche toujours davantage du gouvernement allemand.

Les bonnes gens d'Albano en oraison pour remercier Dieu d'avoir donné Bismarck au monde : quelle idylle ! Mais quel coup de tonnerre ensuite, et comme on dut trembler à la chancellerie pontificale quand on y apprit que Hohenlohe (tel Jéhovah dans ses menaces aux pécheurs impénitents) allait désormais « abandonner le Vatican à lui-même ! » — Or, c'est le Pape lui-même qui venait d'inviter le cardinal à se tenir tranquille à Albano.

XVIII. — Un autre point curieux qui est touché dans ces lettres, ce sont les relations de Bismarck et de Gambetta. L'entremetteur fut un comte Henckel de Donnersmark, personnage louche, tripoteur avec le juif Bleichrœder lors de la fixation de l'indemnité de cinq milliards, mêlé fâcheusement à l'administration de la Lorraine confisquée, lié puis marié sans vergogne à cette Païva dont une bruyante réclame rappelait, il y a quelques semaines, le nom aux Parisiens, et enfin ami intime de Bismarck. Henckel passait l'été au château de Pontchartrain (près Versailles) et y recevait volontiers certaines personnalités françaises en vue. Il y vit Gambetta, le flatta, lui suggéra l'idée d'entrer en relations avec Bismarck, lui fit croire que le chancelier avait répété de lui, Gambetta, le mot de Napoléon à Gœthe : « C'est un homme ! »

Gambetta fut conquis. « Mon cher ami, écrivait Henckel à Bismarck, je suis si lié avec Gambetta qu'il vient me faire des visites à Pontchartrain. *La faconde de ce Méridional* donne occasion d'écouter plutôt que de parler... » Et le « Méridional » parlait beaucoup en effet. Non seulement il parlait, mais, tout à l'idée d'être admis à voir le grand chancelier, il donnait des gages. Henckel est chargé de transmettre à Bismarck des assurances relatives à l'avenir :

Un *protestant*, écrit-il en 1877, sera mis à la tête de la politique extérieure de la France, et M. de Gontaut sera remplacé par M. de Saint-Vallier, que Hohenlohe (le futur chancelier mort en 1901) considère comme sympathique à l'Allemagne ; vous aurez là autant de preuves du désir qu'a la France d'entrer en relations amicales avec l'Allemagne. — J'ai répondu à Gambetta, ajoute Henckel, qu'en tout cas *une franche hostilité à l'égard de Rome* serait le meilleur moyen de préparer un rapprochement.

Notez qu'en ce moment Bismarck, aux abois et déconcerté par la résistance de l'Allemagne catholique, songeait à reprendre langue avec cette Rome contre qui il nous lançait ! — Gontaut-Biron, notre premier ambassadeur à Berlin au lendemain de la guerre, avait le tort inexpiable d'être très perspicace et d'avoir éventé les projets

belliqueux de Bismarck en 1875. — Le « *protestant* » qui devait aider Gambetta dans son œuvre prussophile fut M. Waddington, qui, ministre des affaires étrangères le 14 décembre 1877, fut l'année suivante, au Congrès de Berlin, un si précieux auxiliaire pour Bismarck. — Aussi celui-ci ne contient-il pas l'exubérance de sa joie dans sa réponse à Henckel ; mais, pour ce qui est de l'entrevue attendue, il demande quelque retard :

Il me serait très agréable d'entrer en rapport avec lui (Gambetta), écrit donc Bismarck le 28 décembre 1877 ; mais, pour le moment, cela effraierait l'empereur, car l'influence de Gontaut et de quelques autres a rendu Sa Majesté tout à fait défiante à l'égard de la propagande républicaine. En outre, dans l'intérêt même de Gambetta, je considérerais cette visite comme prématurée. Ce serait une grande imprudence de sa part de se compromettre avec moi. *Je tiens trop à ce qu'il conserve son autorité*, pour contribuer moi-même à la battre en brèche.

Les lettres échangées entre Bismarck et Henckel dans les trois mois suivants n'ont pas encore été livrées à la publicité. Toujours est-il qu'en avril 1878 les scrupules du chancelier étaient tombés ; sa sollicitude pour Gambetta ne s'alarmait plus, et l'entrevue était enfin décidée. Le 12 avril, Henckel télégraphiait à Berlin : « Envoi ne pourra arriver avant huitaine. »

L'envoi, le... colis annoncé, c'était Gambetta en personne.

Contretemps imprévu : Gambetta perd une tante à laquelle il devait son éducation ; il part pour Nice. De retour à Paris le 22 avril, il s'abouche sans retard avec Henckel, qui le 23 télégraphie à Berlin : « Envoi part dimanche, arrive Berlin lundi soir, sera mardi à votre disposition, détails suivent. »

Nouveau contretemps : un incident parlementaire retient Gambetta, qui s'en excuse par cette lettre à Henckel :

Paris, 24 avril 1878. Cher monsieur de Henckel, l'homme propose..., le Parlement dispose. Quand j'ai accepté, hier, avec empressement, je n'avais pas compté avec l'imprévu qui nous tient tous en échec. — Les questions relatives au ministère de la guerre ont pris les proportions les plus considérables. On me prévient qu'un grand débat sera ouvert sur le ministère de la guerre dès la réunion des Chambres... Je me trouve donc dans la dure nécessité d'ajourner tout au moins après la session, qui sera probablement très courte, l'exécution d'un projet à la réalisation duquel vous avez prêté un concours si efficace et si sympathique. J'en conserve un vif sentiment de reconnaissance, et après la séparation des Chambres, vous me permettrez, *s'il est toujours temps*, de faire appel à votre intervention. Veuillez agréer, etc. L. GAMBETTA.

S'il est toujours temps ! Pourquoi ne fut-il plus temps ? Nous ne savons. Ce billet de Gambetta est le dernier mot qui nous ait été livré de cette petite idylle. Bismarck s'en consola vite, sans doute : il tenait ses « gages ! »

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — En lisant le compte rendu annuel des *Sociétés de patronage* et le *Bulletin de l'Union des Sociétés de patronage de France*, je trouve constamment des allusions et des éloges à l'ŒUVRE DE SAINT-LÉONARD pour les libérés repentants. Voudriez-vous bien nous dire ce qu'elle est ?

R. — Les sociologues et les criminalistes les plus éminents proclament que le régime pénitentiaire suivi en France est incomplet, parce qu'il ne s'occupe pas des *libérés repentants*. Nos lois pénales infligent des peines sévères et temporaires aux coupables, mais elles ne font rien pour leur amendement. Elles oublient que les païens eux-mêmes ne comprenaient pas le châtiment s'il n'améliorait pas le condamné : « *Pœna constituitur in emendationem hominum.* » L'Etat sait punir ses sujets rebelles, mais il reste incapable de les relever à leurs yeux et devant la société.

Se figure-t-on bien l'état psychologique et moral du malheureux qui a payé sa dette à la justice humaine, au moment où il quitte la prison ? Supposez-le coupable d'une faute énorme par suite d'une absence totale d'éducation religieuse, d'un entraînement contagieux de l'exemple, d'une perversité native et en quelque sorte atavique, d'une faiblesse passagère, ou de circonstances plus ou moins indépendantes de sa volonté. Pendant sa détention, il a réfléchi, il a reçu des visites salutaires, écouté les conseils de l'aumônier et mené une conduite à laquelle ses gardiens rendent hommage. Tout son désir est de redevenir un honnête homme, de se livrer au travail, de reprendre sa place dans l'état social et de réparer le passé par l'avenir.

Hélas ! en dépit de sa bonne volonté, il voit toutes les portes se fermer devant lui. Sa famille lui garde rancune et le repousse du foyer paternel ; ses camarades d'enfance ne le connaissent plus. A la campagne surtout, celui qui sort de prison est un être maudit ; l'usine, l'atelier et la ferme refusent d'employer ses bras. Devant l'impossibilité de gagner sa vie par un labeur quelconque, il est exposé au vagabondage, au vol conseillé par la faim et à la récidive.

Pour opérer son reclassement et le sauver du désespoir, la charité privée est seule capable de venir à son secours, de lui procurer un asile temporaire ou définitif, un placement convenable, et de le soutenir contre la rechute.

M. l'abbé Pierre Villion, aujourd'hui chevalier de la Légion d'honneur, chanoine honoraire de Lyon, et gratifié de la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900, sentit dès son enfance son cœur s'ouvrir aux libérés repentants. Devenu prêtre, il s'initia aux divers services pénitentiaires, pendant quinze années, dans les colonies

agricoles établies par un autre prêtre lyonnais de sainte mémoire à Cîteaux et à Oullins.

En 1864, il fonda à Couzon (Rhône), sur les bords gracieux de la Saône, son *Patronage de Saint-Léonard*, qui est considéré comme le type parfait des asiles permanents. Son but fut de recueillir les libérés adultes, repentants, les plus rejetés, c'est-à-dire ceux qui étaient astreints à la surveillance, — remplacée actuellement par l'interdiction de séjour, — et ne trouvaient d'ouvrage nulle part. Il leur donna pour patron et protecteur saint Léonard, officier de la Cour de Clovis, dont l'histoire raconte la sollicitude envers les prisonniers qu'il employait au défrichement des forêts du pays de Limoges. La devise de la maison fut empruntée aux paroles de l'enfant prodigue : « *Surgam et ibo*, je me lèverai et j'irai chez mon père. » Depuis trente-huit ans, les libérés y trouvent, en effet, le meilleur, le plus patient, le plus dévoué des pères.

Voici les conditions d'admission dans ce *premier* patronage établi en France pour les libérés adultes, à leur sortie de prison, et reconnu par décret d'utilité publique :

1° Ne pas être âgé de moins de 21 ans ni de plus de 40. Cependant on reçoit jusqu'à 45 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes, et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues.

2° Jouir d'une bonne santé, de manière à fournir une journée moyenne de travail.

3° N'être atteint d'aucune maladie contagieuse ou repoussante, telle que la scrofule, et fournir un certificat du médecin à cet égard.

4° Avoir bonne vue, et n'être ni gaucher ni infirme.

5° S'engager à résider au moins six mois (sept, s'il s'agit d'un libéré conditionnel) dans le refuge, et se rappeler que la direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours, si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'asile ou de se plier au règlement de la maison.

6° Ne pas avoir passé dans un dépôt de mendicité. L'expérience prouve que les hommes habitués, dès le bas âge, à la paresse et à la mendicité, prennent difficilement l'amour du travail pénible et régulier.

7° Avoir un certificat de bonne conduite délivré par l'aumônier, ou le directeur, ou le gardien-chef de la prison que l'on quitte.

8° Etre muni, en arrivant à l'asile, de sa lettre d'admission et de son bulletin de sortie, s'il mentionne l'état du pécule au moment de la libération, ou bien d'une pièce en règle contenant ce renseignement.

9° Faire sa demande au moins quinze jours avant sa libération et toujours l'adresser, par lettre affranchie, à M. le Directeur du Patronage Saint-Léonard, en y joignant un timbre pour la réponse.

Outre une réponse détaillée sur chacune des précédentes conditions d'admission, la demande, écrite par le postulant lui-même, à moins d'incapacité absolue, contiendra l'indication des nom et prénoms du postulant, de sa profession, du lieu et de la date de sa naissance, de l'époque de sa libération, des noms et prénoms de son père et de sa mère.

M. l'abbé Villion poursuit l'œuvre du relèvement moral et aussi de la réhabilitation légale de ses chers patronnés à l'aide du *sentiment religieux*, du *travail* et de l'habitude de la *discipline*.

Un avocat général à la Cour de cassation, M. Jules Lacointa, a dit excellemment la nécessité de la religion pour la transformation morale des condamnés :

On ne saurait trouver de plus puissant appui que dans l'action du sentiment religieux, qui peut seul pénétrer les âmes de la pensée du repentir, apaiser les passions mauvaises, consoler les plus meurtris, les plus abattus, par la mansuétude et le pardon, en leur faisant entrevoir les divines espérances. Le congrès de Bruxelles s'était prononcé en ce sens en 1847. Trente ans après, le congrès de Stockholm a ratifié cette haute appréciation. « C'est en vérité un fait remarquable, disent les délégués si autorisés du Conseil supérieur des prisons, et qui ne saurait laisser indifférent aucun esprit de bonne foi, que cet accord complet sur un point fondamental de tant d'hommes venus de toutes les contrées du globe, ayant vécu dans des milieux si différents, de croyances et d'opinions si dissemblables, mais ayant pour la plupart acquis, par de longues observations sur l'état du criminel et sur les moyens d'y porter remède, une expérience qui l'emporte sur toutes les vérités préconçues. »

Les nouveaux pensionnaires de Saint-Léonard reçoivent tous les matins et pendant deux mois l'instruction religieuse pendant un quart d'heure. Tous entendent, le soir, une lecture morale et édifiante pendant dix minutes. La prière en commun du matin et du soir, et l'assistance à la messe et aux vêpres du dimanche sont les seuls devoirs religieux d'obligation. Une pleine liberté est laissée à ceux que la persuasion n'amène point à l'accomplissement du devoir pascal. Pour mettre toutes les consciences à l'aise, les confessions ne sont pas entendues par les prêtres du patronage ; ce ministère délicat est rempli par un prêtre étranger à l'œuvre. Les protestants se plaisent à louer la tolérance que leurs opinions ont toujours trouvée dans cette maison.

Le travail manuel est le second moyen de moralisation. Un refuge doit vivre par des efforts quotidiens ; l'aisance y constituerait un danger, parce qu'elle produirait un arrêt dans l'élan des travailleurs, qui ont besoin d'être soumis incessamment au stimulant du besoin. Chacun d'eux est admis, selon ses aptitudes, dans un des divers ateliers, dont le plus considérable est celui de la fabrication de chaussures clouées ; quelques-uns restent occupés au jardinage et à la culture de la vigne.

La moyenne du travail à Saint-Léonard donne 1 fr. 75 par jour. Sur le produit de son travail, le patronné reçoit dix pour cent, plus une gratification de 40 centimes tous les lundis. Des distributions extraordinaires d'argent ou de vêtements ont lieu aux principales fêtes de l'asile, surtout en faveur des patronnés dont la conduite est satisfaisante. La nourriture est saine et abondante, car les libérés arrivent généralement avec une santé faible qu'il importe de soutenir et de rendre capable de labeur ; on vise à former des corps robustes et des âmes saines : *Mens sana in corpore sano*.

Malgré le produit du travail fait à l'asile, et les

subventions fournies par l'Etat et par le Conseil général du Rhône, l'équilibre du budget ne parviendrait point à s'établir sans les offrandes annuelles de généreux bienfaiteurs et sans les dons que la Providence dirige sur cette œuvre sociale. On possède à Saint-Léonard le talent de remercier avec tant de grâce et de délicatesse que les bourses les plus égoïstes ne savent plus se fermer en faveur des malheureux repentis.

La discipline absolue et la régularité constante sont nécessaires dans une maison qui poursuit la réhabilitation morale et légale de ses habitants. Quiconque ne s'y soumet pas de bon cœur doit s'en aller au plus vite. Afin de ménager une transition entre la vie de réclusion et l'existence libre, des permissions de sorties le dimanche soir, de visite à la famille et de travail momentané chez les propriétaires du voisinage, s'accordent facilement.

Quels sont les résultats visibles de l'œuvre ? Près de *trois mille* libérés ont profité de l'asile jusqu'à ce jour ; sur ce nombre 20 pour cent ont été avantageusement placés par la direction ; 10 pour cent ont été renvoyés comme réfractaires à toute conversion ; et les autres se sont tirés eux-mêmes d'affaire dans le choix d'une carrière. Voici, pour plus de précision, le mouvement du personnel patronné pendant l'année 1900 : sur 115 pensionnaires admis, 11 ont été rendus à leurs familles, 19 ont été placés par l'asile, 25 se sont placés eux-mêmes, 3 ont été appelés par le service militaire, 3 malades ont été admis à l'hôpital, 1 est mort à la maison, 9 ont été renvoyés comme paresseux ou rebelles, et 2 ont disparu.

Plusieurs anciens pensionnés ne veulent plus sortir de l'abri où ils ont retrouvé la paix et le bonheur. Ils y occupent des emplois de confiance, donnent le bon exemple aux nouvelles recrues et leur servent de soutiens à tous les points de vue. Ce sont eux-mêmes qui, chargés de la surveillance des dortoirs et des ateliers, demandent le renvoi des sujets vicieux et des alcooliques incorrigibles, et tendent une main fraternelle aux hommes faibles qui cherchent la bonne voie.

Durant la guerre de 1870, M. l'abbé Villion devint aumônier militaire de la première ambulance de Lyon, dirigée par le docteur Ollier, fit trois campagnes et subit un internement en Suisse. Sa conduite fut vraiment héroïque. Il fut mis au secret pendant dix-huit jours à la prison de Strasbourg, pour avoir introduit dans Belfort, le 2 décembre 1870, deux cents lettres de parents des soldats lyonnais et la somme de 3,645 fr. à l'adresse des officiers et militaires. Pendant ce temps, ses chers libérés s'engagèrent tous et firent bravement leur devoir ; la preuve, c'est qu'ils rentrèrent ensuite à Saint-Léonard avec des épaulettes, des galons et des certificats très flatteurs.

Nos confrères peuvent aller visiter cette Œuvre, en descendant à la gare de Couzon, à treize kilomètres de la cité lyonnaise. Ils verront là un démenti donné aux philosophes qui prétendent qu'on ne reconquiert pas l'honneur une fois perdu et que toute chute amène d'autres chutes, et ils comprendront le mot si consolant du divin Maître : « Il y a plus de joie au ciel pour la conversion d'un seul pécheur que pour la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes. »

Q. — Il y a à S... un caveau de famille bâti en forme de chapelle. De chaque côté (à droite et à gauche) sont les caveaux ; au milieu se trouve un splendide autel. Or la famille d'un futur prêtre désirerait que ce dernier y célébrât le lendemain de sa première messe. Je dois vous dire que c'est la famille du futur prêtre qui y est enterrée. Quelles sont donc les formalités à remplir pour obtenir la permission ardemment désirée ?

1° Est-il besoin pour une fois d'érection canonique ?

2° A qui faut-il s'adresser ?

3° Quelles seront approximativement les dépenses ?

4° Qu'exige le droit canon pour pouvoir célébrer sur un autel ?

L'autel est séparé des caveaux de 0 m. 35 environ. Sous l'autel il n'y a pas eu de sépulture.

R. — Ad I. Même pour célébrer une seule messe, il faut une érection canonique.

Ad II. Dans le cas, c'est, pensons-nous, à l'évêque diocésain qu'il faut s'adresser. Le décret du 23 janvier 1899, en effet, range parmi les chapelles *semi-publiques*, qui par conséquent peuvent être autorisées *par les évêques*, les chapelles des *cimetières*, à condition que pendant la messe l'entrée de la chapelle sera permise, non seulement aux propriétaires, mais à tous ceux qui *pourraient* et *voudraient* y prendre place : « Quibus adjungi debent capellæ in Cœmeterio erectæ, dummodo in Missæ celebratione non iis tantum ad quos pertinet, sed aliis etiam fidelibus aditus pateat[1]. »

Ad III. Quant à la dépense, comme l'évêque agit en son nom personnel et non en vertu d'un indult, elle ne peut dépasser les frais d'expédition de l'ordonnance épiscopale.

Ad IV. Pour pouvoir célébrer, il faut d'abord qu'il y ait une distance suffisante entre l'autel et les cadavres. La question a été tranchée par le décret du 12 janvier 1897 : « Cadavera ab altari tribus cubitis distare debere, et tres cubitos esse fere *unum metrum* longitudinis, atque hanc distantiam sepulcrorum ab altari sufficere[2]. »

D'après la description qui nous est faite de l'autel, est-il conforme à ces prescriptions ? Oui, sur la face antérieure, puisque sous l'autel et en avant il n'y a pas de sépulture. Quant à la distance latérale, il nous semble qu'on pourrait la compter, non depuis l'angle de l'autel, mais depuis la *pierre consacrée* : c'est elle en somme qui forme l'autel strictement dit.

Ajoutons encore pour éclaircir la situation qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper de la distance

[1] S. R. C., n. 4007.
[2] S. R. C., n. 3944, ad III.

quand les cadavres sont placés sous une *crypte voûtée*, comme le démontre la réponse suivante, du 27 juillet 1878 [1] :

In cœmeterio parœciæ, sacellum funebre ejusdem Societatis sic ordinatur : in crypta loculi mortuorum ita disponuntur, ut sursum in sacello proprie dicto a crypta camera separato exstet altare ubi aliquando missa celebratur. Quæritur : An licitum sit in hoc altari sacrosanctum missæ sacrificium peragere, quamvis in linea recta sint cadavera in crypta, quæ est ab oratorio prorsus separata ? — Resp. *Affirmative.*

Enfin il faut une pierre consacrée.

Q. — Dans quelle mesure pensez-vous que *la dévotion à l'âme de Notre-Seigneur* soit contremandée, et pour quelles raisons ?

R. — Le Saint-Office, en parlant de cette dévotion, la dit condamnée : *Publicentur decreta condemnatoria devotionis de qua est sermo*, et déclare qu'on ne doit pas ajouter foi aux révélations sur lesquelles elle repose : *fidemque non adhibeat revelationibus, de quibus agitur.* C'est ce qui découle des divers décrets rappelés dans celui du 1er mai 1901. (*Ami*, 1901, p. 889).

Tout cela vise une dévotion publique et l'impression de prières autorisées par les évêques se basant sur des révélations privées.

En particulier cependant, chaque fidèle peut avoir une dévotion spéciale envers l'âme de Notre-Seigneur. Rien, en effet, ne dit que cette dévotion soit mauvaise *in se*. Le Saint-Office parle même d'une prière à corriger et à communiquer à l'évêque qui avait fait la demande. Il est regrettable que le texte ne nous en ait point été donné : il pourrait servir aux âmes qui éprouvent un attrait spécial pour cette dévotion.

Q. — A raison de certaines circonstances, un prêtre a été amené à présider dans un couvent la cérémonie de prise d'habit et de profession religieuse, sans délégation spéciale de l'Ordinaire.

S'est-il rendu grandement coupable ? *Quid post factum ?*

Un prêtre délégué par l'Ordinaire pour ces cérémonies peut-il en déléguer un autre à son choix ?

R. — De droit commun, le droit de recevoir les sujets dans un Institut appartient à la supérieure générale, du consentement de la communauté. Les évêques ont le droit d'examiner les sujets qui se présentent à la prise d'habit ou à la profession ; mais, à moins de dispositions particulières insérées dans les constitutions, ils n'ont pas le droit de les admettre.

De même, les supérieures ont le droit de choisir parmi les prêtres non frappés de suspense celui qui leur plaît pour remplir les fonctions sacrées dans leurs chapelles.

Il résulte de là que c'est à la supérieure à déléguer le prêtre qui présidera la prise d'habit et recevra la profession. Toutefois les convenances obligent à solliciter, quand on le peut facilement, la permission de l'évêque.

[1] S. R. C., n. 3460-5742, ad II.

Q. — Un almanach donne au commencement de chaque page des textes d'Ecriture sainte ou des textes profanes.

Ces textes d'Ecriture sainte sont pris probablement dans une édition protestante de la Bible, car au lieu d'écrire « le Christ, » on parle simplement de « Christ, » comme les protestants ont l'habitude de le faire.

1° Cette particularité suffit-elle pour faire tomber l'almanach sous une des règles de l'Index ?

2° Dans l'affirmative, suffirait-il de découper le haut des pages pour pouvoir garder ledit almanach ?

R. — L'article 8 de l'Index condamne les *versions des Livres saints faites par les Sociétés bibliques.*

La condamnation est certaine, mais nous croyons qu'elle s'applique à la Bible *entière*, ou à un livre *complet* de la Bible : c'est cela seulement que l'on entend par *version des Livres saints.*

Quant à la publication de versets *isolés*, elle peut être défendue par la loi naturelle, si ces versets renferment des erreurs théologiques ; mais nous ne la croyons pas condamnée par la loi positive de l'Index qui prohibe les versions des Livres saints publiées par les Sociétés bibliques. Nous faisons cependant exception pour le cas où un livre entier, ou du moins une grande partie du livre, serait ainsi publié par versets isolés.

Q. — 1° Le curé doit-il être prévenu qu'un de ses paroissiens, décédé dans sa paroisse, a fait élection du lieu de sa sépulture dans une paroisse étrangère ?

2° Le curé du défunt doit-il être appelé, de préférence à tout autre prêtre, si les distances le permettent, à assister aux obsèques de son paroissien dans une paroisse étrangère ?

3° Le curé du lieu de la sépulture peut-il procéder à l'inhumation sans un certificat constatant la mort chrétienne du défunt ?

4° Un curé assistant aux obsèques de son paroissien dans une paroisse étrangère, a-t-il le droit de faire la levée du corps et de présider les cérémonies jusqu'à la porte de l'église ?

5° Un curé qui ferait la levée du corps dans sa paroisse, au domicile du défunt, doit-il porter l'étole jusqu'à la limite de sa paroisse, ou jusqu'à la porte de l'église étrangère où auront lieu les obsèques ?

6° Un curé a-t-il droit à la quarte funéraire, s'il n'assiste pas aux obsèques de son paroissien dans une paroisse étrangère ?

7° A-t-il le même droit, s'il assiste aux obsèques, en plus de l'honoraire donné à tous les prêtres assistants ?

R. — Ad I. Un curé doit être prévenu quand un de ses paroissiens choisit sa sépulture dans une autre paroisse, parce qu'il a le droit de vérifier si l'élection de sépulture est régulière.

Ad II. S'il s'agit de l'*assistance proprement dite à l'office funèbre dans la paroisse étrangère*, le curé du défunt n'a aucun droit à être préféré aux autres prêtres : les parents sont libres dans leurs invitations.

Ad III. Le certificat constatant la mort chrétienne n'est pas requis quand il y a eu une cérémonie funèbre présidée par le clergé de la paroisse

du décès. En l'absence de cérémonie funèbre, il faut une attestation du clergé paroissial pour faire la preuve de la mort chrétienne.

Ad IV. *La levée du corps doit toujours être faite par le curé de la paroisse du décès*, qui, avec sa croix, accompagne le corps jusqu'à la porte de l'église où se fait la sépulture. S'il veut entrer dans l'église en habit de chœur, il le peut, mais à condition de laisser la présidence au curé de cette église et de baisser sa croix.

Ad V. L'étole étant requise pour la présidence aux obsèques, le curé peut et doit la garder tant qu'il préside. Or, d'après la grande majorité des auteurs, le curé préside jusqu'à la *porte de l'autre église*, et non jusqu'à la *limite de la paroisse*.

Ad VI. La quarte funéraire est due en droit indépendamment de l'assistance à l'office funèbre dans la seconde paroisse.

Ad VII. Si le curé du domicile du décès assiste, *sur invitation*, à l'office funèbre dans la paroisse de la sépulture, il a droit à l'honoraire d'une assistance, et, en plus, à la quarte funéraire.

Q. — L'*Ami* connaît sans doute Génicot ; même, si je ne me trompe, il le cite quelquefois. Ne trouve-t-il pas que cet auteur a des tendances trop larges et qui peuvent être dangereuses pour le clergé ? Que penser de sa thèse *de clerico habitudinario* ? Il me semble que l'*Ami* n'a pas les mêmes idées.

R. — Non, l'*Ami*, tout en admirant l'incontestable mérite général de sa *Theologia moralis*, ne souscrirait pas à toutes les opinions de Génicot, pas plus d'ailleurs qu'à celles de Ballerini, son maître préféré, dont il reproduit presque partout la doctrine.

En particulier, sur la question dont vous parlez, nous ne voudrions point prendre devant le clergé la responsabilité de la thèse, trop large à notre avis, que propose Génicot, après Ballerini. Mais c'est là, depuis quelque temps seulement (depuis la vulgarisation du probabilisme ballerinien), une grosse controverse, où nous ne voulons point entrer, au moins pour le moment. Il y faudrait tout un traité, et l'emploi de la langue latine. Notre « Vieux Moraliste » s'en chargera peut-être... Nous l'en avons prié ; il n'a pas dit non, tout en nous faisant observer que le silence et la bonne pratique actuelle des directeurs de séminaires valent mieux peut-être que les résultats, toujours problématiques, d'une pareille discussion *coram populo*.

Donc, sur cet avis très sage, nous nous abstenons d'entrer au fond du débat. Vous avez vos auteurs ; lisez-les... Lisez Ballerini, et Génicot, et Berardi ; mais lisez aussi saint Alphonse de Liguori, Marc, Ærtnys, Haine, et Lehmkuhl, S. J.

LITURGIE

Q. — 1° Doit-on considérer comme anniversaires *late sumpta*, les anniversaires tels qu'ils se célèbrent chez nous, c'est-à-dire une fois seulement, généralement une semaine ou quinze jours avant l'an qui suit le jour du décès ?

Quid encore si à l'occasion d'un service on est prié de dire une messe dans une paroisse étrangère, et que les prêtres qui ont chanté la messe immédiatement avant vous n'ont dit qu'une oraison, alors que d'après la Rubrique ils auraient dû en dire trois, surtout si le curé de la dite paroisse est de ce nombre ?

Quelle faute commet celui qui à la messe du jour ou à la messe des défunts supprime une ou deux oraisons ?

2° Dans ma petite paroisse, j'ai de la peine à trouver quatre hommes dévoués pour porter le dais tous les troisièmes dimanches du mois, à la procession du Saint-Sacrement ; ce qui est la cause que cette procession est généralement omise. Est-ce permis de faire la procession sans dais ? Me serait-il permis de me servir d'un *ombrellino* que je ferais porter par un enfant, soit les troisièmes dimanches du mois, soit aux processions extérieures de la Fête-Dieu et du Sacré-Cœur ?

3° Peut-on se servir d'un calice dont le pied seul est en étain ?

R. — Ad I. En consultant l'*Ami*, 1901, p. 782, vous verrez que les services faits, sans empêchement liturgique, *en dehors du jour anniversaire de la mort ou de la sépulture, au choix*, doivent être regardés comme des services quotidiens, mais non comme des anniversaires largement pris ; et si, invité à chanter dans une église étrangère une seconde messe pour le défunt, vous saviez pertinemment que le jour choisi pour le prétendu anniversaire en fait réellement un service quotidien, la Rubrique vous obligerait à dire plusieurs oraisons, comme nous l'avons enseigné maintes fois.

Quant à la violation de cette règle relative au nombre des oraisons, l'*Ami* en 1888, p. 101, a déclaré qu'elle ne constitue pas une faute mortelle, d'après le sentiment commun des canonistes et liturgistes. Sauf le cas de mépris pour la loi, il n'y aura donc jamais que péché véniel dans la transgression volontaire de cette rubrique.

Ad II. Le dais est certainement obligatoire pour toute procession du Saint Sacrement. La difficulté d'avoir des porteurs en nombre suffisant — hommes ou jeunes gens, peu importe — autoriserait-elle à lui substituer légitimement l'ombrellino réservé jusqu'ici au transport du saint Viatique ? Comme cela touche à l'exercice du culte public et que nous n'avons pas de décret qui nous mette sur la voie pour donner une réponse ferme, recourez à votre évêque, qui est juge en première instance et appréciera.

Ad III. La Rubrique du *Ritus servandus* demande que la coupe soit au moins d'*argent* et dorée à l'intérieur, tit. I, n. 1 ; mais on ne serait cependant pas en faute si la coupe était même d'étain, pourvu qu'elle fût bien dorée à l'intérieur, comme nous l'apprend le titre *De defectibus*, § x, n. 1. Une église pauvre pourrait conséquemment

utiliser un calice dont le pied seul est en étain, surtout que la Congrégation consultée dit simplement de s'en tenir aux Rubriques. (S. R. C., 16 sept. 1865, n. 3136, ad IV).

Q. — 1° Une entrée solennelle du prêtre qui, les jours de fête, avant la messe est précédé de 25 enfants et jeunes gens habillés en enfants de chœur, et longe l'église pour entrer par le bas (parcours de 40 à 50 mètres), peut-elle dispenser le prêtre de porter son calice ? (Il n'y a ni diacre ni sous-diacre).

2° Peut-elle permettre de porter la croix de procession ?

3° Qu'est-ce qui manque à cette opération pour la transformer *en procession dominicale* que le soussigné ne se souvient pas d'avoir vue jamais ?

R. — Ad I. Il n'y a pas de doute que le célébrant ne soit dispensé de porter son calice en se rendant aussi solennellement à l'autel. D'abord, cela ne conviendrait pas ; ensuite, les auteurs disent tous qu'avant la messe chantée du dimanche on peut toujours placer d'avance le calice sur l'autel, et le porter par exemple en allant faire l'eau bénite ou l'aspersion. (Le Vavasseur, tome I, part. VII, n. 266 ; De Herdt, tome I, n. 300). Comment cela serait-il défendu en ces grands jours de fête ?

Ad II. A cette entrée solennelle, nous croyons que l'on peut porter la croix des processions. Le *Cérémonial des évêques* l'exige quand il s'agit de l'évêque qui se rend solennellement à l'autel pour chanter la messe ; de même, quand il s'agit du célébrant dans les églises collégiales. (Livre I, chap. XV, n. 13 ; livre II, chap. VIII, n. 24). Pourquoi ne le pourriez-vous pas dans votre belle église pour le plus grand bien spirituel de vos pauvres Annamites ? Il n'y a rien là qui ne soit louable, et Stella, célèbre liturgiste contemporain de Rome, reconnaît que telle est la coutume de beaucoup d'églises, et qu'il y en a encore quelques-unes même à Rome qui suivent cette pratique. (Cf. *Ephém.*, 1889, p. 198).

Ad III. Pous transformer cette cérémonie en procession dominicale, il manque la chape et le chant de prières liturgiques. Mais ce n'est pas à vous d'opérer ce changement de votre autorité privée ; c'est à votre évêque seul de juger de l'opportunité d'un tel changement, et de désigner les prières à faire dans cette occasion.

Q. — Nous devons réciter aujourd'hui, Compassion de la sainte Vierge, au bréviaire, le *Stabat* divisé en 3 parties en guise d'hymnes.

Comment doit-il être distribué ?

R. — La Rubrique spéciale figurant au jour de la Compassion de la sainte Vierge, ordonne dans le cas où cette fête n'a pas de premières vêpres, d'unir l'hymne de ces vêpres à celle de Matines, et c'est sans doute pour cela que votre ordo s'est dispensé de le noter, supposant que les prêtres lisent au moins les Rubriques particulières qu'on trouve marquées en certains jours.

L'ordo de Luçon, en reculant chaque partie et prescrivant *Stabat Mater* à Matines, *Sancta Mater* à Laudes et *Virgo Virginum* aux deuxièmes vêpres, a simplement par oubli appliqué dans la circonstance la règle générale touchant les hymnes historiques, tandis qu'une Rubrique propre au *Stabat Mater*, faisant exception à cette règle, l'obligeait à s'en écarter, lors même que la Compassion aurait, comme cette année, ses secondes vêpres. Peut-être même s'appuyait-il sur la Congrégation qui avait d'abord donné une réponse conforme à la règle générale pour le diocèse de Linz. Mais le texte a été modifié dans la collection officielle et on lit aujourd'hui : « *Servetur in casu Rubrica specialis Breviarii Romani.* » (S. R. C., 6 février 1892, n. 3764, ad 17). Il faut s'en tenir à cette dernière version.

Q. — Etant donné la réponse de la page 217 au sujet de la statue du Sacré-Cœur, que faut-il penser d'une statuette, bien belle, il est vrai, de l'*Enfant Jésus de Prague*, placée sur l'autel où réside le Très Saint Sacrement ?

Cette statuette tient la première place ; la croix qui la domine n'est placée que par derrière, mais toujours sur le tabernacle.

Une dévotion très spéciale des religieuses suffit-elle pour autoriser cet état de choses ?

R. — La statuette de l'Enfant Jésus de Prague n'est point à sa place sur le tabernacle du Saint-Sacrement, et une dévotion très spéciale des religieuses, mais mal entendue et contraire au droit liturgique, ne suffit point à autoriser cet état de choses.

Priez donc votre sacristine ou vos religieuses de donner une autre place à la statue en question, et leur dévotion n'en sera que plus agréable à Dieu, parce qu'alors elle sera dans l'ordre.

Inutile de citer de nouveau le décret. La statue du Sacré-Cœur ne pouvant être placée sur le tabernacle où réside le Saint-Sacrement, même derrière la croix, il est clair que l'on ne peut y placer la statuette, si merveilleuse que vous la supposiez, de l'Enfant Jésus de Prague, surtout devant la croix de l'autel.

Q. — Une communauté religieuse récite tous les jours en chœur le petit office de la sainte Vierge. Prime et tierce sont psalmodiées avant la messe de communauté ; pendant ce temps-là, le prêtre qui va célébrer porte la communion aux malades quand il y en a ; en revenant à l'autel, il donne la bénédiction avec le ciboire : doit on s'arrêter ou continuer la psalmodie ?

J'ai toujours laissé continuer l'office, comme cela se pratiquait avant moi, regardant l'office que ces sœurs récitent comme un office liturgique, qui peut parfaitement honorer le passage de Notre-Seigneur au milieu d'elles, et quand je donne la bénédiction aux deux sœurs qui ont accompagné le Saint-Sacrement, le cierge à la main, les deux chœurs s'inclinent profondément.

R. — Choisir le moment où l'on psalmodie prime et tierce du petit office de la sainte Vierge, qui est l'office de chœur pour la communauté, semble bien peu convenable pour porter la communion aux malades de la maison. Aussi croyons-nous que l'évêque, informé de cet usage, invite-

rait la supérieure à déterminer un autre instant où M. l'Aumônier pourrait remplir cette charge de son ministère dans de meilleures conditions de respect pour le Saint-Sacrement, et sans trouble pour l'office de chœur.

Mais si un cas de force majeure et de nécessité exigeait qu'à l'heure de l'office on portât le saint Viatique à une sœur mourante, nous aimerions assez qu'on s'arrêtât jusqu'à ce que le prêtre ait quitté la chapelle, et qu'on suspendît la psalmodie aussitôt qu'il reparaîtra, pour ne continuer qu'après la bénédiction. Mais on pourrait aussi, dans la circonstance, se contenter de *génuflecter* au passage et pendant la bénédiction, sans interrompre la psalmodie, puisque la Congrégation permet d'agir ainsi lorsqu'une procession passe devant un autel, ou que les chanoines disent l'office de chœur au moment où la clochette annonce l'élévation du Saint-Sacrement. (S. R. C., 21 novembre 1893, n. 3814).

Q. — Le patron de ma paroisse est saint Martin et la patronne de mon annexe sainte Berthe. Quand je chante la messe à l'annexe et que je dois dire l'oraison *A Cunctis*, qui dois-je nommer, saint Martin ou sainte Berthe ?

R. — A l'annexe vous devez, dans l'oraison *A Cunctis*, nommer sainte Berthe, parce que d'après le droit c'est le vocable de l'église où l'on célèbre qu'on doit toujours invoquer.

Q. — Peut-on, à l'office des morts ou des ténèbres, faire réciter ou chanter deux leçons sur trois par les chantres, le prêtre qui préside se réservant la troisième ? Comme on le voit, il n'y a pas de lecture de l'évangile.

R. — Cette pratique n'a rien de répréhensible. On peut même dire qu'elle est appuyée par le Cérémonial des évêques ; car au liv. II, chap. VI, n. 13 et 15, on voit toutes les leçons dites par quelqu'un du chœur, sauf la dernière qui est toujours dite par l'officiant. Vous êtes donc en règle.

Q. — Le prêtre qui officie le samedi saint doit-il lire lui-même toutes les prophéties ? Est-il tenu de les lire tout bas pendant qu'un de ses vicaires les lit tout haut ?

R. — L'obligation pour le célébrant de lire les prophéties le samedi saint ne souffre pas l'ombre d'un doute ; et il y est tenu, lors même que l'un de ses vicaires les lirait tout haut, puisqu'elles font partie intégrante de ses fonctions marquées par la Rubrique. Nous l'avons suffisamment démontré l'an dernier, p. 567.

Q. — 1° Que pense l'*Ami* de cette coutume en usage dans quelques maisons d'éducation ? Sous prétexte d'abréger l'office du samedi saint, que l'on juge trop long pour des enfants, on omet les prophéties. Est-ce louable ou blâmable ?

2° Que pense l'*Ami* de cette autre coutume également en usage dans certaines maisons d'éducation ? Aux grandes fêtes, le professeur de musique joue du violon pendant l'offertoire de la grand'messe et aux vêpres entre chaque psaume. Est-ce licite, blâmable ou simplement tolérable ?

R. — Ad I. Cette coutume est rejetée par les décrets, et l'évêque lui-même, conférant les ordres dans sa chapelle ce jour-là, n'est pas dispensé des prophéties. (S. R. C., 21 mars 1741, n. 2375, ad 1 ; 28 juillet 1821, n. 2616, ad 2 ; 12 avril 1755, n. 2436, ad 4). Que dans les maisons d'éducation on dise donc l'office tel qu'il est ; ou qu'on l'omette si on le juge trop long pour des enfants. (S. R. C., 9 décembre 1899, n. 4049, ad 1). Il faut un indult apostolique pour légitimer cette omission des prophéties. (28 juillet 1821, n. 2616, ad 3).

Si l'on trouve que l'office est trop long, on pourrait aussi l'abréger considérablement, sans cependant rien omettre, en supprimant le chant, que le *Memoriale Rituum* de Benoît XIII n'exige pas dans les petites églises.

Ad II. Le Cérémonial des évêques excluait autrefois tout autre instrument de musique que l'orgue ; aujourd'hui il admet bien qu'on lui en adjoigne d'autres, mais c'est à condition que l'évêque y consente : « *Nec alia instrumenta musicalia addantur, nisi de consensu Episcopi.* » (Liv. I, chap. XXVIII, n. 11).

Nous croyons donc que pour rendre licite cette coutume de jouer du violon à la messe pendant l'offertoire, et aux vêpres entre chaque psaume, il faut : 1° que le son du violon se marie au son de l'orgue ; 2° que l'évêque donne son approbation à ce nouveau genre d'accompagnement.

Hors de là, c'est défendu.

Q. — Existe-t-il quelque décret ou décision qui permette de demeurer dans une chambre située sur une chapelle dont l'autel est surmonté d'un dais ?

Si *negative*, qu'en pense l'*Ami* ?

R. — Il n'est pas permis d'avoir sa chambre de travail ou à coucher au-dessus d'une chapelle où l'on célèbre tous les jours : « *Non licere, sed omnino prohibendum.* » (S. R. C., 11 mai 1641, n. 756).

Par grâce cependant, Rome a permis aux Sœurs de Charité établies à Pavie d'avoir un dortoir pour leurs élèves au-dessus de la chapelle, pourvu que l'autel où réside le Saint-Sacrement soit surmonté d'un dais ou baldaquin : « *Pro gratia, et ad mentem ; mens est ut altari imponatur ampla umbella, vulgo Baldacchino.* » (S. R. C., 23 novembre 1880, n. 3525, ad 2).

De même, la Congrégation consultée pour une chapelle de caserne où, faute de place, on a établi par-dessus un dortoir de soldats, séparé de l'oratoire par une double voûte, ordonne à l'évêque de vérifier les faits qu'on lui a exposés, et s'en remet ensuite à sa sagesse et à sa prudence pour les précautions à prendre, et la concession à faire dans la circonstance : « *Committatur Episcopo ut, veris existentibus narratis, adhibitisque præs-*

criptis cautelis, pro suo arbitrio et prudentia indulgeat juxta preces. » (S. R. C., 12 septembre 1840, n. 2812).

Mais la même Congrégation n'empêche pas les Oblats du Sacré-Cœur de Soissons d'avoir au-dessus de leur chapelle une salle pour se promener, du moment qu'elle en est séparée par une voûte épaisse et construite en pierre, ni d'avoir au-dessus de cette salle de récréation les chambres des novices. Car, quand on lui demanda : « *An talis locorum dispositio licite servari possit?* » elle répondit : « *Affirmative.* » (27 juillet 1878, n. 3460, ad 1).

De toutes ces données, il résulte que dans le cas proposé il faut absolument un indult pour être en règle.

Q. — 1° Que penser, au point de vue liturgique et de la conscience, de ces différentes manières de faire ?

a) Quand un enterrement solennel fait suite à une autre messe solennelle, afin de supprimer l'interruption qui se produirait entre les deux messes, le diacre et le sous-diacre (ou au moins l'un des deux) quittent l'autel pendant la première messe pour aller chercher le défunt et le conduire à l'église, pendant que la messe se continue avec le seul célébrant.

b) Le sous-diacre s'absente parfois au commencement ou à la fin de la messe pour bénir un mariage à un autel latéral.

c) Le sous-diacre, qui fait la quête à la messe, sachant que la quête ne sera pas finie avant la communion du prêtre, quitte complètement ses ornements, et, la quête terminée, ne revient plus à l'autel.

2° Le prêtre qui fait le chemin de la croix en public porte une relique de la Vraie Croix. Cette pratique est-elle liturgique et louable ?

R. — Ad I. Toutes ces coutumes sont antiliturgiques et doivent être supprimées.

On ne peut cumuler à la fois et simultanément deux fonctions qui sont incompatibles. Si l'on est diacre à une messe solennelle quelconque, comment faire la levée du corps au domicile du défunt ? Et si l'on est sous-diacre à la même messe, comment être à un autre autel pour bénir un mariage ? Il faut nécessairement écourter l'une pour favoriser l'autre, ou anticiper celui-ci au détriment de celle-là ; et que deviennent alors les rubriques de la messe solennelle ? Et le droit aux honoraires, allez-vous le multiplier sans avoir rempli la charge qui les mérite ? Voyez vous-même ce qu'il faut penser de cette manière d'agir.

Quand ensuite le sous-diacre, à partir de la quête, laquelle habituellement commence pendant le *Credo*, ne doit plus reparaître à l'autel et quitte pour cela ses ornements après l'évangile, peut-on dire en vérité qu'il y a eu sous-diacre à la messe ? N'est-ce pas en prendre trop à son aise avec les règles liturgiques ? Il faut donc choisir entre la messe solennelle et la quête, mais les deux sont incompatibles dans de pareilles conditions.

Ad II. Il ne semble ni liturgique, ni louable, que le prêtre fasse le chemin de la croix en portant une relique de la Vraie Croix. Car la Congrégation a proscrit l'usage de l'église d'Urgel, où le célébrant la portait en se rendant de la sacristie à l'autel pour la faire baiser les grands jours de fêtes aux fidèles après l'offertoire ; et pour éviter le scandale que cette suppression pourrait exciter parmi les fidèles, l'évêque et les curés sont invités à rappeler au peuple qui leur est confié que le bois salutaire de la Croix, sur laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ est mort pour le salut du monde, mérite un culte plus élevé. (S. R. C., 27 janvier 1883, n. 3569, ad 1 ; 15 juin 1883, n. 3579, ad 2).

Q. — 1° Une messe va être chantée devant le Saint-Sacrement exposé. Après l'exposition, le prêtre se rend à la banquette pour prendre le manipule et la chasuble. Doit-il *génuflecter à deux genoux avant et après*, c'est-à-dire en quittant l'autel et en commençant la messe ?

2° Quand, après le *Gloria*, il revient au bas des degrés, doit-il *génuflecter à un seul genou*, et si oui, *in plano* ou *sur le 1er degré* ?

3° Quand il est remonté à l'autel, doit-il génuflecter deux fois : *en arrivant* sur le marchepied *et quand les chantres ont fini le Gloria*, avant de dire *Dominus vobiscum* ?

4° Peut-on s'asseoir pendant le *Kyrie*, si c'est une messe *in nigris*, ou même encore si on célèbre *devant le Saint-Sacrement exposé* ?

R. — Commençons par donner la règle générale.

On fait la génuflexion à deux genoux en arrivant de la sacristie à l'autel, ou en quittant l'autel pour rentrer à la sacristie. Mais toutes les fois que du sanctuaire même on revient devant l'autel, ou que de l'autel on se rend seulement dans le sanctuaire pour quelque cérémonie ou toute autre raison, on ne génuflecte qu'à un seul genou.

Cette règle, donnée par la S. C. elle-même (S. R. C., 12 novembre 1831, n. 2682, ad 49 ; 18 août 1877, n. 3434, ad 6 ; 7 juillet 1877, n. 3426, ad 6), suivie par Gardellini [1] et adoptée par les auteurs, est formulée comme il suit par Mgr Martinucci : « Quoad genuflexionem, hæc utroque genu fiet in principio et in fine Missæ, sed in progressu ejusdem semper facienda erit unico genu, ut communiter sentiunt auctores ; nisi cum ad aliquod munus obeundum abscedendum est a presbyterio et a choro, quia eo in casu facienda est utroque genu, sive in recessu, sive in accessu. »

Cela posé :

Ad I. Quand le prêtre a exposé le Saint-Sacrement et se rend à la banquette pour revêtir la chasuble, il fait une simple génuflexion avant de partir. De même, lorsqu'il revient de la banquette au bas de l'autel pour commencer la messe, il génuflecte à un seul genou, non pas *in plano*, mais sur le 1er degré. (S. R. C., 12 novembre 1831, n. 2682, ad 47).

Ad II. Même solution que *ad primum*.

Ad III. En arrivant sur la plate-forme de l'autel il génuflecte, baise l'autel et dit, sans faire de nouvelle génuflexion, *Dominus vobiscum*, si les chantres ont fini le *Gloria* à l'instant même où il génuflecte.

[1] *Instruct. Clement.*, § VII, n. 5.